

# MICROFINANCE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : UNE ANALYSE CRITIQUE

## Première Partie

*Réalisé par*

**Alphonse LIOTO NGANDI**  
*Licencié en Sciences Economiques*

Mars 2021

i

### Epigraphe

Ce qui aide pour éliminer la pauvreté n'est pas d'avoir à l'esprit des images de pauvreté, mais de faire entrer des images de richesse dans l'esprit des pauvres.<sup>1</sup>

ii

### DEDICACE

Je dédie ce travail à tous ceux qui sont pauvres, afin de les encourager à considérer que la pauvreté n'est pas un vice. Qu'ils se rendent compte que c'est un état qui, parfois, ne dépend pas d'eux, mais dont on peut sortir.

iii

### REMERCIEMENTS

Ce travail est l'aboutissement de plus de plusieurs années de recherche. Durant cette période riche tant sur le plan académique que personnel, plusieurs personnes ont croisé mon chemin et ont été, pour beaucoup d'entre elles, d'un apport déterminant dans la réalisation de cette recherche.

Mais avant de les remercier, je rends d'abord grâce à l'Eternel Dieu tout puissant, Créateur du ciel et de la terre, pour toutes les impossibilités qu'il a rendues possible dans ma vie dès ma naissance à ce jour.

Mes remerciements s'adressent ensuite au Professeur Ordinaire Médard NGUBA AMUNDALA et Professeur Etienne KITOKO LISOMBO, pour ses orientations, ses conseils et ses remarques qui m'ont permis d'améliorer la rédaction de ce travail.

Mes remerciements vont également à mes parents. Mon père feu Papa Jean-Pierre NGANDI LOSASE qui nous a quittés sans avoir goûté les fruits de ses semences. Que la terre de nous ancêtres lui soit douce et agréable. A ma très chère maman Christine KAMANGO MAPETA pour tous les sacrifices consentis et les efforts fournis depuis mon enfance jusqu'à ce jour.

A toi ma très chère épouse Marie LIALA et ma fille Christine LIOTO pour toute attention particulière qui résume l'expression de nos cœurs associés.

---

<sup>1</sup> *La science pour devenir riche*, Wallace D. Wattles, éd. Sucess Training, 2008, Paris – Version originale éditée aux USA en 1910.

A tous ceux qui sont de loin ou de prêt et qui n'ont pas attendu leur nom dans les remerciements, nous leur disons merci.

*Alphonse LIOTO NGANDI*

iv

### Résumé

**Mots clés :** Microfinance, pauvreté, microcrédit.

Dans cet article, nous présentons la problématique de la microfinance dans le processus de la réduction de pauvreté en RDC. En effet, nul n'ignore que la lutte contre la pauvreté est une étape très délicate qui nécessite des stratégies appropriées afin d'améliorer le bien être de la population. C'est dans ce sens, la microfinance qui est considéré comme un instrument financier au service des pauvres peut être favorable pour aider la population à faible revenu en RDC afin d'améliorer leurs conditions de vie et de leurs ménages.

Il est constaté que la microfinance à connu beaucoup de succès dans certains pays en voie de développement comme (...). Ses effets bénéfiques sont remarqués surtout par l'augmentation des revenus de micro-entrepreneurs et l'autonomisation des femmes. De nos jours, elle constitue sans doute une autre source de financement appropriée pour les populations pauvres qui n'ont pas accès aux crédits bancaires.

Cependant, nous avons observé qu'en République Démocratique du Congo son efficacité reste très modeste voire mitigée, notamment dans le renforcement des capacités des populations bénéficiaires. La microfinance ne semble pas améliorer efficacement les conditions de vie de ces bénéficiaires. C'est pourquoi, dans cet article, nous allons faire l'analyse sur certaines de nos observations à propos de la problématique de la microfinance en RDC. Nous allons expliquer ensuite la théorie économique de la microfinance. Il sied de signaler que l'analyse de cette dissertation est la synthèse de la partie introductive et du premier chapitre de notre thème de recherche doctorale.

Ainsi, les questions qui soulèvent la nécessité d'entreprendre cette recherche se présente comme suit :  
La microfinance permet-elle de lutter efficacement contre la pauvreté en République Démocratique du Congo ?

Comment se présente son impact sur le niveau de vie de ces bénéficiaires et de leurs ménages?

v

### Abstract

**Key words :** *Microfinance, poverty, microcredit.*

In this article, we present the issue of microfinance in the process of poverty reduction in the DRC. Indeed, everyone knows that the fight against poverty is a very delicate stage which requires appropriate strategies in order to improve the well-being of the population. It is in this sense, microfinance which is considered as a financial instrument in the service of the poor can be favorable to help the low-income population in the DRC to improve their living conditions and their households.

It has been observed that microfinance has been very successful in certain developing countries such as (... ..). Its beneficial effects are noted above all by increasing the income of micro-entrepreneurs and empowering women. Nowadays, it is arguably another appropriate source of finance for poor populations who do not have access to bank credit.

However, we have observed that in the Democratic Republic of Congo its effectiveness remains very modest or even mixed, especially in building the capacities of beneficiary populations. Microfinance does not seem to effectively improve the living conditions of these beneficiaries. This is why, in this article, we will analyze some of our observations about the issue of microfinance in the DRC. We will then explain the economic theory of microfinance. It should be noted that the analysis of this dissertation is the synthesis of the introductory part and the first chapter of our doctoral research theme.

Thus, the questions that raise the need to undertake this research are as follows:

Can microfinance effectively fight against poverty in the Democratic Republic of Congo?

What is its impact on the standard of living of these beneficiaries and their households?

**vii****SIGLES ET ABREVIATIONS**

AGR : Activités génératrices des revenus

BM : Banque Mondiale

DSCRCP : Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté

FMI : Fonds Monétaire et International

FNM : Fonds National de Microfinance

GCEA : Groupe de crédit et d'épargne amélioré

GSEC : Groupe de solidarité d'épargne et de crédit

IFP : Institutions Financières de Proximité

IFP : Institutions Financières de Proximité

IMF : Institutions de Microfinance

MCAAR : MicroCrédit des Activités Agricoles Rurales

MCPE : MicroCrédit aux Pauvres Entreprenants

MEA : Micro-Entreprise Associative

MF : Microfinance

MPME : Micro Petite Moyenne Entreprise

MPMI : Micro Petite Moyenne Entreprise et Industrie

NTIC : Nouvelles technologies d'informations et de communication

ONU : Organisation de nations unies

PEA : Petits Exploitants Agricoles

PIB : Produit intérieur brut

PIEPAM : Programme d'Insertion Economique des Pauvres Actifs par la Microfinance

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RDC : République Démocratique du Congo

TPE : Très Petite Entreprise

TPI : Très Petite Industrie

**TABLE DES MATIERES**

TABLE DES MATIERES ..... v

INTRODUCTION GENERALE ..... vi

0.1. CONTEXTE DE LA RECHERCHE ..... vi

0.2. ETAT DE LA QUESTION ..... vii

0.3. PROBLEME DE LA RECHERCHE ..... xii

0.4. HYPOTHESES DE RECHERCHE ..... xiv

0.5. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE ..... xv

0.5.1. Objectif global ..... xv

0.5.2. Objectifs spécifiques ..... xv

0.6. CHOIX ET INTERET DU SUJET ..... xv

0.6.1. Choix du sujet ..... xv

0.6.2. Intérêt de l'étude ..... xv

0.6.2.1. Intérêt scientifique ou théorique ..... xvi

0.6.2.2. Intérêt pratique ..... xvi

0.7. DELIMITATION DU SUJET ..... xvi

0.8. LES DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS ENVISAGEES ..... xvii

0.9. Structure du travail ..... xvii

Première partie : ..... xvii

CADRE THEORIQUE ..... xvii

INTRODUCTION ..... xvii

Chapitre I : ..... xviii

THEORIES ECONOMIQUES DE LA MICROFINANCE ..... xviii

I.0. Introduction ..... xviii

I.1. Clarification des concepts ..... xviii

I.1.1. Définition de la microfinance ..... xviii

I.1.1.1. Éléments caractéristiques de la microfinance ..... xix

I.1.1.2. Du microcrédit à la microfinance ..... xix

I.1.1.3. Du crédit au microcrédit ..... xix

I.2. Historique de la microfinance et expérience de Grameen Bank ..... xx

I.4. Historique de microcrédit ..... xxi

I.3. Fondement théorique de la microfinance ..... xxii

I.2.1. Les Théories économiques explicatives de la microfinance ..... xxii

I.2.1.1. L'asymétrie de l'information, et le rationnement du crédit ..... xxiii

I.2.1.2. Définition et concept de l'asymétrie de l'information ..... xxiii

I.2.1.3. Le marché de crédit et l'asymétrie d'information ..... xxiii

I.2.1.4. Le rationnement du crédit ..... xxiv

I.2.3. La sélection de la clientèle pour sécuriser le crédit : une alternative au rationnement du crédit ..... xxv

I.2.4. Le cas particulier de risque d'octroi le crédit dans pays en développement ..... xxv

I.2.5. La microfinance, un mode de financement alternatif au système bancaire ..... xxvi

I.2.6. Les différentes formes des prêts de microfinance.....	xxvi
I.2.6.1. Le prêt individuel .....	xxvi
I.2.6.2 Le crédit solidaire .....	xxvii
I.2.6. Les organisations mutualistes : les coopératives et les caisses villageoises .....	xxviii
a) Les coopératives.....	xxviii
b) Les caisses villageoises .....	xxix
I.2.7. Les groupes solidaires comme moyens de résolution de l'asymétrie d'information et ses limites .....	xxix
I.2.7.1 La sélection de bons risques pour résoudre les problèmes générés par l'anti-sélection ....	xxix
I.2.7.2 La résolution des problèmes liés à l'aléa moral par le contrôle de pairs .....	xxx
I.2.8. Les limites de prêt de groupe.....	xxxi
a) Groupe de caution solidaire et la montée de l'individualisme .....	xxxi
b. Caution solidaire, une notion peu comprise par les emprunteurs.....	xxxii
c. Caution solidaire, un moyen de contrainte pour mieux rembourser.....	xxxii
c) Caution solidaire, et montant des prêts assez faibles .....	xxxii
I.2.8. Les autres mécanismes pour maîtriser les risques de contrepartie.....	xxxiii
I.2.8.1 Prêts progressifs ou les incitations dynamiques .....	xxxiii
I.2.8.2 La gestion de proximité .....	xxxiii
I.2.8.3 Les facteurs culturels et religieux .....	xxxiv
Conclusion partielle du premier chapitre.....	xxxiv
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	xxxv

## INTRODUCTION GENERALE

*Si l'on considérait une théorie comme parfaite, et si on cessait de la vérifier par l'expérience scientifique, elle deviendrait une doctrine. Claude Bernard*

### 0.1. CONTEXTE DE LA RECHERCHE

Le monde entier est confronté à un problème très sérieux de pauvreté. Environ 41% de la population mondiale vit avec moins de 2 dollars par jour. La majorité de pauvres se concentre dans les pays en développement, étant donné que, ce sont ces pays qui ont un pourcentage de population pauvre le plus élevé. (Banque Mondiale, Rapport 2015).

La pauvreté ne favorise pas le développement, car sans revenu suffisant, il est difficile d'accéder à une éducation de qualité, aux soins de santé appropriés, à l'eau potable et à l'électricité. Donc il est difficile de connaître un progrès économique et social lorsque la population vit dans la misère.

Actuellement tout le monde s'accorde sur le fait que la pauvreté est un phénomène très complexe, pluridimensionnel et qui nécessite des solutions multisectorielles intégrées. La lutte contre la pauvreté s'inscrit, de nos jours, comme l'un des principaux objectifs des politiques et stratégies de développement. Elle constitue aujourd'hui un cheval de bataille pour les Institutions Internationales (Banque Mondiale, FMI, ...) qui orientent en conséquence leurs politiques vers la réduction de la pauvreté. (OMD, Rapport 2015).

Il est constaté que, malgré les stratégies arrêtées par la communauté internationale pour lutter contre la pauvreté n'aboutissent pas. Les efforts entrepris pendant plusieurs années pour endiguer la pauvreté sont vains et celle-ci reste jusqu'à ce jour une réalité criante dans plusieurs pays du monde.

Face à cette complexité, de nombreux ménages ont développé plusieurs stratégies de survie dans le secteur informel, malheureusement butés aux problèmes financiers pour développer leurs activités. C'est dans ce

contexte que nous postulons que l'accès aux sources de financement pour les pauvres est une étape préliminaire dans le processus de réduction de la pauvreté. En effet, la microfinance est présentée comme un instrument dont l'application serait favorable à améliorer de l'économie des ménages pauvres. Elle est ainsi entrée dans le programme de développement des pays à économie faible dont la République Démocratique du Congo.

*Les riches souhaitent être de plus en plus riches, les pauvres ont cessé d'accepter la pauvreté, d'où le malaise.*  
Philippe Bouvard

## 0.2. ETAT DE LA QUESTION

La question relative à la pauvreté a fait couler beaucoup d'ancre et de salive, surtout en ce qui concerne la position dans la quelle se trouvent les pays de l'Afrique subsaharienne, quant à ce qui concerne le financement des activités génératrices des revenus par les populations à faibles revenus. Beaucoup de recherches et projets ont été effectués dans le sens des propositions des solutions à la réduction de la pauvreté de plus démunis dans le monde, plus particulièrement en Afrique Subsaharienne. Et la microfinance est citée par plusieurs chercheurs comme instrument pouvant aider à réduire la pauvreté dans les pays en développement, en permettant aux pauvres d'avoir l'accès au moyen de financement de leurs activités productives. La microfinance, selon plusieurs auteurs, constitue un moyen efficace de financement pour les personnes marginalisées dans la société par les banques classiques, ou n'ayant pas des moyens nécessaires afin de satisfaire aux exigences du système bancaire classique.

Parmi les chercheurs qui ont traité de cette question de micro finance, on peut citer quelques uns :

MPANZU<sup>2</sup> a abordé le sujet relatif à la « Microfinance en République Démocratique du Congo: cas du site maraîcher de N'djili/CECOMAF à Kinshasa ».

Cette étude avait pour objectif général de comprendre la situation actuelle de la microfinance en R.D.C. Ceci, en vue de la formulation des propositions, visant l'amélioration du système, pour le bien-être des plus démunis, de manière générale.

Il a avancé comme première préoccupation, de connaître si en RD Congo, comme ailleurs en Afrique, la microfinance en général, et le microcrédit en particulier, peuvent prendre de plus en plus d'ampleur. Et, il avait imaginé que la situation était encore loin de celle des autres pays africains, notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest par exemple. Ensuite, la deuxième réoccupation avait consisté à vérifier si les maraîchers du site de N'djili/CECOMAF pouvaient apprécier positivement ce nouveau mode de financement, qui peut leur apporter un appui qu'ils ne pouvaient espérer avoir autrement.

Il a abouti aux résultats selon les quels, malgré le nombre de plus en plus croissant des IMF, leurs évolutions récentes, avec un intérêt de plus en plus croissant des autorités politiques, il a noté que l'offre des services financiers était encore insuffisante, compte tenu des besoins. Et, le secteur micro-financier congolais méritait qu'on lui accorde une attention particulière, en raison de son potentiel de développement remarquable. L'ampleur du phénomène était telle qu'on ne pouvait plus se permettre de continuer à l'ignorer, notamment dans la formulation des politiques économiques. Il était donc établi que la microfinance pouvait apporter une contribution non négligeable dans la lutte contre la pauvreté, surtout dans le secteur maraîcher à Kinshasa.

En ce qui concerne l'appréciation des bénéficiaires, il relève globalement une opinion assez négative. En effet, environ 87% des bénéficiaires n'étaient pas satisfaits de la manière dont le système de microfinancement avait fonctionné sur leur site. Les deux raisons les plus évoquées pour justifier leur position étaient la petitesse du montant octroyé et l'échéance de remboursement jugée trop courte. En effet, malgré la petitesse des crédits, environ 53% des maraîchers enquêtés avaient déclaré ne pas respecter l'échéance de remboursement, cela à cause des aléas climatiques qui constituaient la raison la plus évoquée par les bénéficiaires pour justifier cette situation.

Une recommandation a été faite aux IMF qui sont en quête de la performance (pérennisation et croissance des activités) de ne pas oublier l'objectif premier de la microfinance, c'est-à-dire celui d'accorder aux exclus du système bancaire classique des sources de financement adaptées à leur situation. En suite, de prendre

---

<sup>2</sup> MPANZU, B. p. (2004) : *Microfinance en République Démocratique du Congo: Cas du site maraîcher de N'djili/CECOMAF à Kinshasa* ; Mémoire de DES, Belgique, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (FUSAGx) et Université Catholique de Louvain (UCL).

en compte les spécificités des certaines activités vulnérables comme l'agriculture, dont les conditions de crédit devraient être assez différentes de celles prévalant dans le commerce, par exemple.

ATALLAH et EL HYANI<sup>3</sup> ont mené une recherche sur le thème « Microfinance : Quelles perspectives de développement pour les IMF, cas du Maroc ». Ce mémoire a étudié en profondeur la situation du microcrédit au Maroc: sa situation par rapport aux pays de la région, ses spécificités, son état de santé, ses points forts, ainsi que ses failles, et les problématiques d'évolution institutionnelle auxquelles il est confronté, son impact et finalement, les pistes d'amélioration du secteur.

Face à des perspectives d'expansion, les IMF ont de fois détournée l'objectif principal du microcrédit (celui d'offrir des produits financiers aux personnes qui ne peuvent pas avoir accès au secteur bancaire), pour privilégier la rentabilité financière.

C'est ainsi que les deux chercheurs se sont posés les questions suivantes :

- Quelles sont les perspectives de développement du microcrédit aujourd'hui ?
- La microfinance est-elle une solution qui sort les populations de la pauvreté ?
- Est-elle efficace dans le cas du Maroc ?

Pour y parvenir, une étude sur la réalité de la microfinance dans les pays arabes méditerranéens, puis, plus particulièrement au Maroc, à travers tout d'abord, une présentation conceptuelle et juridique du microcrédit, et ensuite, à travers l'analyse financière du cadre marocain. Une analyse a été faite pour déterminer l'impact de la microfinance sur l'économie, les différents scénarios des évolutions institutionnelles, et les perspectives et opportunités pour les années à venir.

Les deux chercheurs ont abouti aux conclusions selon les quelles, la microfinance a apporté au Maroc une bouffée d'oxygène pour les pauvres entrepreneurs, qui ont pu, grâce au microcrédit, augmenter leurs revenus. Après avoir dressé un rapport complet sur la situation du microcrédit au Maroc, en mettant en avant les problèmes auxquels sont confrontées les IMF, ils ont conclu que le microcrédit reste un bon outil de développement en termes de lutte contre la pauvreté, mais non pas un outil de survie. Ceci dit, comparé à l'économie informelle, le microcrédit pénalise moins les pauvres, parce que ses taux restent moins élevés, et reste un outil indispensable à utiliser dans le cadre d'une politique sociale claire. Toutefois, son utilisation, ainsi que le fonctionnement des IMF ne sont pas optimaux : l'étude démontre clairement qu'une évolution institutionnelle est nécessaire, pour faire du microcrédit un outil encore plus adapté à la demande.

Afin de favoriser la baisse des taux élevés pratiqués par les IMF, les pouvoirs publics peuvent au moins intervenir de deux façons:

- ❖ Imposer aux IMF une plus grande transparence quant à la méthode de calcul des intérêts et des commissions, afin de faciliter la comparaison des offres par les clients.
- ❖ Subventionner la création d'IMF là où la concurrence est encore faible. Car, les IMF tendent à se concentrer sur le segment étroit des petits entrepreneurs urbains déjà installés. Les publics les plus difficiles à servir sont délaissés.

Pour réussir le développement et entamer une vraie lutte contre la pauvreté, il est important que les IMF investissent en formation, afin de diversifier les activités de leurs clients et qu'ainsi, ils puissent tous avoir une valeur ajoutée, grâce à leur avantage comparatif.

NGOY<sup>4</sup> s'est penché sur « L'Approche banques communautaires dans le commerce des produits agricoles à Kisangani : insertion et possibilité de développement ». Son étude avait pour but, d'analyser l'intégration du mode de financement communautaire des microcrédits auprès des vendeurs des produits agricoles à Kisangani. Pour atteindre cet objectif, les questions suivantes ont été soulevées :

- ✚ Comment les banques communautaires sont-elles constituées et organisées ?
- ✚ Quel est le portrait identitaire des agents économiques bénéficiant de crédits dans les banques communautaires ?

---

<sup>3</sup> ATALLAH, C. et EL HYANI, O. (2009) : *Microfinance : Quelles perspectives de développement pour les IMF, cas du Maroc*, Mémoire de recherche, Paris, Cycle Grande Ecole, ESCP-Europe.

<sup>4</sup> NGOY, I.NJ. (2008) : *Approche banques communautaires dans le commerce des produits agricoles à Kisangani : insertion et possibilité de développement*, Kisangani, RDC, Institut Facultaire des Sciences Agronomiques de Yangambi (IFA-Yangambi) .

- ✚ Quelle est la valeur monétaire reçue lors de l'adhésion ?
- ✚ Les activités de banques communautaires sont-elles économiquement rentables ?
- ✚ Quelle est la valeur monétaire du montant épargné par cycle ?
- ✚ Quels sont les facteurs positifs et négatifs de cet octroi auprès des vendeurs des produits agricoles ?
- ✚ Dans quelle zone géoéconomique la microfinance est-elle mieux insérée ?
- ✚ Quelles sont les possibilités de développement offertes par les IMF ?

Après analyse des résultats, l'auteur a conclu, sur base du taux de rentabilité commerciale de l'offre des produits agricoles des membres de la banque communautaire, que le commerce des produits agricoles est financièrement rentable. Ensuite, de l'évaluation de l'apport financier de l'épargne chez les agents économiques vendeurs des produits agricoles à Kisangani. la commune de Mango accuse un flux financier négatif, à cause d'un taux d'abandon élevé des membres. Quant à la détermination des facteurs du succès et ceux pouvant limiter la microfinance à Kisangani, les résultats ont indiqué que la disponibilité du microcrédit est le facteur principal du succès. Par contre, la désertion des membres est le facteur qui handicape le bon déroulement des activités de la microfinance.

FALCUCCI<sup>5</sup> a traité de « la microfinance et son impact sur la pauvreté dans les pays en développement ». Il avait pour objectif de découvrir la microfinance et ses divers produits, ainsi que la justification de sa mise en place, mais surtout les mécanismes par lesquels elle peut réduire la pauvreté. Cette recherche était centrée sur les pays en développement (FED). Car ce sont les pays les plus touchés par la pauvreté et donc, les plus intéressants concernant l'effet de la microfinance.

Cette recherche avait voulu répondre à un certain nombre des questions, parmi les quelles :

- ♣ Pourquoi ce choix ?
- ♣ Qu'entend-on réellement par microfinance?
- ♣ Et qu'en est-il de son efficacité ?
- ♣ Est-elle prouvée tant sur le plan théorique qu'empirique ?

Il avait conclu que la microfinance a vu le jour par soucis d'accès aux ressources financières par les plus pauvres. Pour cela, plusieurs produits inspirés des produits du secteur financier formel se sont développés, adaptés à leurs bénéficiaires. Car, ces derniers n'ont pas de revenus et/ou de patrimoine leur permettant de rembourser normalement, et de proposer une caution à leur prêteur. Cette révolution financière a notamment été développée en supposant son intérêt évident dans la lutte contre la pauvreté ; préoccupation majeure de la plupart des gouvernements actuels. D'après ce chercheur, son impact avait d'ailleurs été prouvé dans les pays les plus touchés par cette pauvreté, c'est-à-dire les FED, de façon indirecte via la croissance et les inégalités, mais aussi de façon directe, grâce à un effet de conduit.

Cependant, ces résultats restent à nuancer, car, comme toute chose, la microfinance connaît certaines limites. C'est pourquoi, il convient de noter que la microfinance, avec tous les produits financiers qu'elle regroupe, ne peut être qu'une solution partielle au problème complexe qu'est la pauvreté. Certes, elle est nécessaire, mais pas suffisante. Alors, il ne faut surtout pas lui approprier des enjeux qui ne lui sont pas destinés, tels que politiques, sociaux ou légaux.

Car, ces attentes disproportionnées la condamneraient à l'échec. La microfinance ne doit en aucun cas être substituée aux autres formes d'aides que les pouvoirs publics peuvent apporter et qui sont tout aussi importants pour réduire la pauvreté. Les gouvernements et les grandes institutions internationales sont contraints à une réflexion permanente sur les origines de la pauvreté et les méthodes et outils pour y remédier.

Tambwe<sup>6</sup> (2010), dans son travail intitulé : « Microcrédit : outil de développement pour les femmes de Goma en République démocratique du Congo » s'inscrit dans la même perspective que l'auteur précédent et montre à travers une étude réalisée à Goma (au Nord-kivu) que les bénéficiaires du microcrédit sont engagés dans la vente des denrées alimentaires (produits laitiers, les poissons salés) et que les profits générés par ces

---

<sup>5</sup> FALCUCCI, A. (2012) : *Microfinance et son impact sur la pauvreté dans les pays en développement*, Mémoire de Master 1, faculté des sciences économiques et de gestion, Université du Sud-Toulon-Var.

<sup>6</sup> TAMBWE, B. (2010), *Microcrédit : outil de développement pour les femmes de Goma en République démocratique du Congo*, Université d'Ottawa, 130 pages.

activités servent à l'achat de la nourriture pour toute la famille. L'auteur indique par ailleurs que grâce aux activités génératrices de revenus, les populations bénéficiaires du microcrédit cotisent pour acheter des parcelles de terrain afin de construire un jour leur propre maison.

Selon Hofmann et al. (2003), signalent que de vastes sommes ont déjà été investies par les acteurs de la mondialisation et que la microfinance représente aujourd'hui un des outils privilégiés de la lutte contre la pauvreté. Ces auteurs précisent également que la pauvreté a été promue au premier rang des objectifs des institutions onusiennes et de Bretton Woods. Ils se demandent si, à la limite, la microfinance ne serait pas devenue le cheval de Troie de la mondialisation néolibérale, alors que, grâce à ces outils financiers décentralisés, même les pauvres, jusqu'alors en marge de l'économie marchande, deviennent des agents économiques et apportent leur modeste participation à l'économie mondiale. Les démunis, longtemps exclus du processus de mondialisation se montrent désormais capables de se prendre en main, d'assumer le financement de leur emprunt, lequel est garant de la viabilité financière du système de microcrédit. En bref, ces auteurs mettent l'accent sur trois points essentiels à savoir, l'efficacité du microcrédit comme instrument de lutte contre la pauvreté, le microcrédit en tant qu'instrument d'empowerment des femmes pauvres et enfin, l'image de la femme «entrepreneuse» qui est sous-jacente aux projets de microcrédit. Ils précisent également que malgré certaines difficultés liées au processus du microcrédit (la hauteur du taux d'intérêt et les maigres moyens pécuniaires de la population cible), certains aspects positifs peuvent être dégagés comme le cas de l'empowerment économique, social et politique, c'est-à-dire l'acquisition d'un droit à la parole, à la reconnaissance sociale et enfin, le droit à une autonomie personnelle.

Pour Vincent (2000), montre que le microcrédit a apporté un changement dans la vie des bénéficiaires et précise les effets du microcrédit. Il conclut que les crédits inférieurs à 100 dollars américains, accordés aux pauvres, améliorent certes leur situation pécuniaire à la marge, en termes de satisfaction relative de besoins de première nécessité (santé, nourriture, logement, écolage, etc.) mais qu'ils ne créent que très rarement (moins de 3 %) de petites entreprises ou des emplois nouveaux. Pour l'auteur, il y a donc amélioration, mais rares sont les bénéficiaires qui dépassent le seuil de pauvreté. Il montre également que ces microcrédits ont malgré tout un rôle essentiel, celui d'être un «plus social» et que pour cette seule raison, ils méritent d'être développés. Il précise que même lorsque les crédits octroyés sont plutôt de l'ordre de 100 à 1.000 dollars américains, les effets sont les mêmes, la satisfaction des besoins de première nécessité une fois de plus, mais que quand même, contrairement aux prêts plus modestes ils contribuent dans une certaine mesure à la création d'emplois et de nouvelles entreprises (de 7 à 12 % selon les pays et selon les cas). Ce sont les crédits de 5.000 dollars américains et plus qui sont ceux qui déclenchent un véritable processus de croissance par l'investissement dans les nouvelles unités de production, l'amélioration de la productivité et l'ouverture sur de nouveaux marchés.

Pal (2009), de son côté, montre que les stratégies de réduction de la pauvreté contemporaine retiennent la microfinance comme l'outil ultime pour éliminer la pauvreté. Pour cet auteur, la microfinance s'impose comme une stratégie préventive pour l'éradication complète de la pauvreté et un instrument efficace pour le développement socio-économique notamment en ce qui concerne la sécurité du revenu, l'amélioration de l'accès aux services de la santé, l'éducation, la salubrité, l'environnement, l'émancipation des femmes, et la participation des populations concernées au processus politique. Pal (2009) se dit convaincu que l'octroi de prêts aux plus pauvres d'entre les pauvres (même à des citoyens vivant avec moins de 1 dollar par jour), si modestes soient-ils, finiront par engendrer des activités génératrices de revenu (AGR) soit pour des travailleurs autonomes, soit pour des micro-entreprises. Les gains financiers ainsi obtenus permettront aux emprunteurs de continuer à investir et à développer leurs entreprises, perpétuant ainsi un niveau de revenu durable, d'investissement et d'épargne. Enfin, l'auteur propose de mesurer l'efficacité réelle du microcrédit à partir d'indicateurs du développement socioéconomique et humain à savoir, l'investissement dans l'enseignement supérieur, l'autonomisation socioéconomique des femmes, l'accès et l'utilisation des services de santé, l'épargne et l'investissement.

Selon Pal (2009), une étude de cas de la Banque Grameen en Asie a montré que les pratiques du prêt de cette banque, notamment l'ouverture envers des clientèles jusque-là marginalisées du crédit, ont valu la notoriété à cette institution. Pal (2009) montre en effet que la Banque Grameen a réussi à aider 68 % des familles parmi ses emprunteurs à franchir avec succès le seuil de pauvreté, et qu'une partie de ces familles a peu à peu fini par atteindre le seuil de 2 dollars de revenu par jour, revenu estimé comme étant relativement confortable. Toutefois, l'auteur n'a pas vérifié si ce groupe d'emprunteurs allait pouvoir à terme s'engager dans une réelle trajectoire de développement de leurs activités économiques.

Selon Woolcock (1999) montre que la transposition des politiques de crédit ou de microcrédit d'un pays à un autre ne peut se faire sans des ratés. Les politiques de microcrédit élaborées dans un pays spécifique

ne peuvent pas être appliquées à la lettre dans un autre pays sans tenir compte de certaines spécificités de ce pays. Le souci de trouver une solution urgente à un problème donné, à son avis, pousse les dirigeants ou les décideurs sans une vision prospective à sauter sur la première occasion en hypothéquant un groupe non négligeable d'individus et, à la limite, l'avenir d'une nation entière. Faute de tenir compte des déterminants qui expliquent le succès d'une politique ou d'une stratégie dans un pays donné, son application directe dans un autre pays peut créer des anomalies, des dysfonctionnements au sein des programmes de microcrédit. L'auteur illustre cet état de chose avec l'exemple de l'Irlande. Il montre que dans le souci de trouver une solution aux problèmes de crédit pour sa population rurale, l'Irlande a transposé le système de crédit en vogue en Allemagne par la Raiffeisen Bank dans son pays en 1898. Le constat est que le système n'a pas marché comme en Allemagne témoignant de la non compatibilité du système de crédit allemand aux réalités irlandaises.

Woolcock (1999) montre également que d'autres facteurs comme les catastrophes naturelles constituent un handicap pour la lutte contre la pauvreté à travers les microcrédits. Les catastrophes naturelles entraînent souvent la perte des récoltes des populations qui ne sont plus en mesure de rembourser les prêts. Ceci entraîne des situations de tension entre les prêteurs et les emprunteurs.

Un autre facteur de l'échec des microcrédits selon Woolcock concerne les problèmes individuels des bénéficiaires qui font que les prêts qui devraient servir à créer des activités génératrices de revenus sont utilisés pour d'autres besoins comme la maladie d'un proche ou tout autre problème individuel. Tous ces facteurs précités en plus des taux d'intérêt élevés et la petitesse des prêts octroyés ne permettent pas aux crédits de générer une croissance économique, moteur du développement.

Fouillet (2007) et al. montrent que les louanges faites au microcrédit paraissent aujourd'hui avoir atteint un tel niveau qu'il peut sembler incongru d'interroger les limites de cette prétendue «révolution de la finance». Selon ces auteurs, cette technique financière ne pouvait être considérée comme une panacée pour éradiquer la pauvreté. Toutefois, force est de constater qu'elle en reste au seul plan du discours. Les auteurs mettent également l'accent sur les confusions sémantiques qui caractérisent le monde du microcrédit à savoir, la lutte contre la pauvreté, l'inclusion financière et le statut des acteurs qui viennent d'horizons divers avec des objectifs divergents. Pour ces auteurs donc, il existe en microfinance des opportunités de gain financier à saisir et qui peuvent être socialement utiles, tout comme, en certaines circonstances, elles peuvent produire des effets très négatifs. Pour eux, le microcrédit profite à certains acteurs de lutte contre la pauvreté qui se transforment en usuriers ou s'en font les complices. Ces acteurs de développement diffusent sans vergogne des types de prêts qui conduisent régulièrement à un surendettement des emprunteurs qui est masqué par le rééchelonnement des prêts ou par le recours à d'autres prêts.

Fouillet et al. (2007) rappellent que, pour répondre aux besoins de la planète, il faut un changement plus important des conditions de vie des plus pauvres, devant aller au-delà de leur inclusion financière, et une volonté bien plus forte que celle de diffuser des prêts de faible montant. Cette manière de faire les choses répond aux préceptes néolibéraux qui se révèlent être des obstacles à un développement à moyen et à long terme de cette technique financière qu'est la microfinance. Ils précisent que quand le crédit sert à l'achat de biens de consommation fabriqués en dehors des lieux où vivent les emprunteurs, l'effet multiplicateur sur les revenus est quasi nul et qu'on observe alors une fuite des ressources hors de la communauté.

L'autre phénomène rapporté est que la faible contribution du microcrédit à des investissements productifs additionnels et cette fuite des revenus hors des économies locales peuvent conduire au surendettement dès lors que les revenus attendus ne sont pas créés par la dépense. Pour ces auteurs, le micro-entrepreneur est confronté à des limites, telles que la faible rentabilité des activités et l'incapacité de transposer les succès obtenus quelque part sur un autre terrain. Ils montrent que le microcrédit est très utile, mais que les dépenses des emprunteurs priment souvent sur l'investissement et la prise de risque, ce qui ne contribue pas à créer de la richesse, contrairement aux idées reçues. Faute donc d'accroître de façon sensible les revenus des plus pauvres, le microcrédit peut conduire à leur surendettement et à créer alors plus de drames que d'espoirs parmi les plus démunis.

Nos auteurs insistent sur le fait que force est de constater de nos jours qu'on assiste à une «dérive commerciale» visant à transformer les organisations de microfinance en «banques des pauvres», à partir de là, à plaider pour leur refinancement sur les marchés financiers et même pour le déplaçonnement des taux d'intérêts. Selon ces auteurs, la «libération» des taux d'intérêt n'est pas la bonne solution pour développer une microfinance au service des pauvres. Fouillet et al (2007) concluent que seule la myopie néolibérale donne à

penser que l'imputation de tous les coûts aux bénéficiaires de certains services est en tout lieu et en tout temps la panacée.

Au Rwanda, Ngabonzima (2009) montre que l'accès aux crédits de microfinance a procurées aux entrepreneurs pauvres les capacités de créer de nouveaux projets ou d'améliorer les commerces qu'elles détenaient au moment de leur adhésion à la microfinance. L'auteur montre aussi que les prêts accordés aux pauvres par la microfinance font évoluer leurs activités commerciales et qu'elles sont passées du commerce ambulante au commerce stable dans les boutiques ou les petits magasins (Ngabonzima, 2009 : 103).

Allet MARION (2016), dans son travail article intitulé : « l'accès à l'énergie par la microfinance en Afrique : Cas du Burkina Faso ». L'auteur a montré comment les IMF ont amélioré les conditions de vie des ménages pauvres au Burkina Faso grâce au microcrédit « solaire ». Aux résultats trouvés, l'auteur a prouvé que plus de 70% des ménages enquêtés déclarent ne plus avoir de difficultés liées à l'accès à l'énergie en terme de coûts, de disponibilité et de nombre d'heures d'éclairage, de risque sur la santé et de sécurité.

S'inscrivant dans le même ordre d'idée, Sébastien BOYE (2009), Dans son travail intitulé : « Etude sur le microcrédit et épargne pour le développement au Madagascar ». Après analyse, l'auteur a montré une progression plus rapide du patrimoine et un taux de sortie de la pauvreté plus élevé chez les clients des IMF que chez les non-clients au Madagascar. La MF a favorisé la bancarisation de la population et a contribué significativement au financement de l'économie.

Au demeurant, nous constatons à la fois une divergence et une convergence de points de vue sur la question de la microfinance dans le processus de la lutte contre la pauvreté chez les différents auteurs étudiés. Certaines études d'impact jugées très optimistes soutiennent que l'accès aux microcrédits contribue favorablement à une amélioration des revenus des clients ciblés à part quelques irrégularités. (Allet MARION 2016 et Sébastien BOYE 2009, Hofmann et al. (2003), Pal (2009), Vincent (2000), Ndiaye (2002), Swain (2007). En revanche, d'autres études d'impact moins optimistes affirment que la contribution de la MF serait marginale ou non significative. Ces auteurs pensent que beaucoup restent à faire (Sereine URWIMWEZA 2013, Woolcock (1999), Mayoux (2007), Fouillet et al. (2007). Mais en ce qui nous concerne, malgré les différents points de vue émis par les autres chercheurs qui nous ont précédé, Il nous revient alors de faire une analyse sur l'état actuel de programme de la microfinance en RDC dans le processus de la réduction de la pauvreté en termes de moyen de bonification des activités lucratives des ménages bénéficiaires d'une part et de secteur d'investissement des activités économiques rentable d'autres part. En d'autres termes, nous voulons vérifier sur l'offre des produits et services financiers octroyé en faveur des ménages pauvres contribue favorablement à une augmentation du revenu des ménages et à une amélioration du bien être notamment l'alimentation, logement, la scolarisation des enfants, l'accès aux soins de santé.

Notons que, notre réflexion se penche dans le cadre de l'analyse théorique de la microéconomie où nous allons focaliser notre attention sur le fonctionnement de marché crédit afin de comprendre le type des relations entre le prêteur et l'emprunteur lors de la conclusion des prêts sur le marché de crédit.

Par contre, le marché de crédit soulève un vrai problème, celui du risque de contrepartie lié à la relation entre l'emprunteur et le prêteur. Le risque est que l'emprunteur ne rembourse pas la somme empruntée dans les termes convenus dans le contrat aux prêteurs. En fait, les emprunteurs ne donnent pas toute l'information sur la nature du risque de leur projet à la fois présent et futur à leurs emprunteurs, ce qui entraîne donc une opacité de l'information sur le marché du crédit appelé asymétrie de l'information. C'est ce que nous allons développer dans notre analyse afin de comprendre la relation entre la pauvreté et la microfinance.

*Nous nous sentons capables d'un autre idéal et nous voulons imaginer un monde où chacun retrouve la liberté de conduire son destin et participe à l'économie de son environnement. Certains vivent déjà cette utopie, qui devient ainsi réalité.*  
(Charte de l'Aldéa).

### **0.3. PROBLEME DE LA RECHERCHE**

La pauvreté est l'un des plus grands fléaux auquel fait face le monde entier. La lutte pour la réduction de la pauvreté reste aujourd'hui, une des préoccupations de la Communauté Internationale en général et du gouvernement congolais, en particulier.

Aujourd'hui plus que jamais, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, plusieurs instruments et stratégies ont été proposés par les organisations internationales. Parmi ces instruments, celui qui est le plus utilisé et qui a prouvé son utilité et son efficacité dans le monde demeure la microfinance. Actuellement, ce sont près de 200 millions de personnes qui ont recours aux IMF pour obtenir des services financiers tels que le crédit ou l'épargne que les banques classiques leurs refusaient la plupart du temps (Global Microcredit Summit, 2013).

La MF fait référence à l'offre de services financiers<sup>7</sup> aux populations pauvres et à faibles revenus qui ont peu ou n'ont pas d'accès aux services financiers bancaires, dans le but de satisfaire les besoins de leurs ménages ou de leurs activités économiques et professionnelles. (Rapport microcrédit 2010). Les plus pauvres sont les exclus du système bancaire traditionnel, parce qu'ils ne sont pas salariés, parce qu'ils n'offrent aucune garantie et sont analphabètes et parce que qu'ils ne représentent pas à priori une population « rentable ». Ils n'ont donc pas d'accès aux services financiers et notamment à l'épargne et au crédit. (Rapport de Nations Unies, 2010).

Cependant, en RDC, l'accès aux services financiers constitue de nos jours, l'un de grands obstacles que rencontre la population congolaise pour pouvoir améliorer leurs conditions de vie. C'est ce qui explique en partie, la faiblesse des revenus des micro-entrepreneurs et le niveau le plus élevé de pauvreté des communautés suburbaines. Dans ce contexte, la MF apparaît donc nécessaire pour résoudre les problèmes des ménages pauvres étant donné que le système de financement classique ne remplissait pas ce rôle d'octroyer des crédits aux pauvres. L'élargissement de l'offre des produits et services financier de nos jours a remis en cause la pensée selon laquelle qu'il n'est pas facile pour les établissements bancaires d'offrir des crédits aux indigents.

Jadis, la genèse de la MF a été l'apanage du secteur privé (ONG), mais nous constatons aujourd'hui que la MF est nationalisée, elle devenue ainsi et surtout dans certains pays en développement, un instrument de politique publique.

C'est pourquoi, en RDC, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le gouvernement congolais a créé une structure nationale communément appelée « *Fonds National de la Microfinance* », FNM en sigle.

Cette structure est une institution financière spécialisée parce qu'elle promeut l'insertion économique d'un grand nombre de populations pauvres à travers l'offre de services financiers et non financiers en vue d'améliorer leurs situations sociales. Le FNM est retenu en RDC, comme l'un des instruments de lutte contre la pauvreté dans le cadre du Document de la Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR) en sigle. Il a pour objectif principal d'offrir aux plus démunis, exclus du système bancaire classique, un ensemble des produits et services financiers adaptés et diversifiés afin de les aider à créer ou à développer leurs activités rentables dans le cadre des petites entreprises.<sup>8</sup>([www.fonami.org](http://www.fonami.org)).

Le développement de la MF, ces dernières années, a permis de remettre en cause l'idée selon laquelle, il est difficile pour les banques classiques d'octroyer des prêts aux pauvres.

La MF se présente alors comme une « banque des pauvres » par excellence. Or, en RDC, son efficacité reste très modeste voire mitigée, notamment dans le renforcement des capacités des populations bénéficiaires.

En effet, nous avons constaté une place importante à l'offre des produits et services financiers accordés aux pauvres par l'Etat congolais. Etant donné que les pauvres entrepreneurs se heurtaient à l'incapacité de développer leurs activités, on croyait qu'avec sa création, le FNM, établissement public, agréé par la Banque Centrale du Congo, pourrait répondre aux besoins financiers des ménages pauvres, afin d'alléger leur pauvreté et contribuer ensuite à améliorer leur bien-être. Cependant, force est de constater qu'au lieu de remonter la pente, le FNM semblerait être évoluer au sens contraire de sa vocation première et ne semble pas améliorer la situation économique de la population ciblée.

---

<sup>7</sup>(micro crédit, micro assurance, et transfert d'argent)

<sup>8</sup>Le FNM est un Etablissement public à caractère économique et financier doté d'une personnalité juridique reconnue par la Banque Centrale du Congo comme une institution financière spécialisée et qui a pour objectif principal de favoriser l'accès accru des populations pauvres aux services de microfinance adaptés et diversifiés, notamment les micro-entreprises, petites entreprises, femmes et jeunes sans emploi.

Dès lors nous observons, d'un côté, une expansion rapide de l'activité de FNM en termes d'augmentation du nombre des bénéficiaires de microcrédit dans les milieux urbains en RDC, notamment dans la ville de Kisangani et, de l'autre côté, des retombées décevantes et des attentes inassouvies.

En d'autres termes, les indicateurs du nombre d'emprunteurs de FNM en RDC n'ont cessé de croître durant ces dernières années,<sup>9</sup> alors que certains indicateurs sociaux de base de développement humain comme les revenus, la santé et l'éducation n'ont relativement guère changé ou sont simplement en régression.

En outre, nous avons aussi constaté que la majorité des clients (micro-entrepreneurs) ciblés par le FNM sont de sexe féminin. Leurs problèmes n'étant pas résolus par les microcrédits obtenus, la MF a tendance à contribuer à la « Féminisation de la pauvreté » en RDC. De plus certains clients (micro-entrepreneurs) des IMF ne sont pas exclus au crédit bancaire classique et ne sont pas réellement pauvres dans le contexte de la RDC. Alors que la théorie de MF nous enseigne que la mission principale de cette institution est d'accorder de microcrédits aux exclus du système bancaire classique et aux pauvres.

Nous avons également observé que les secteurs d'activités promus et investis par les IMF ne sont pas tellement très rentables, car ils génèrent un faible profit et faible potentiel de croissance. Alors que le taux d'intérêt de microcrédit (coût associés à l'offre des produits et services de MF) accordé aux pauvres (micro-entrepreneurs) semble être supérieur par rapport aux taux d'intérêt de crédits accordés aux banques classiques. Le taux d'intérêt de crédit des pauvres se présente juste au dessus des populations plus aisées (taux d'intérêt de crédits des riches octroyés par des banques classiques) qui bénéficient parfois des taux préférentiels par rapport aux plus pauvres.

Enfin, nous avons constaté la déviation des certaines IMF et de leurs clients surtout lors des périodes du remboursement de prêt et du recouvrement du crédit auprès des clients insolubles. En effet, il y a certains effets néfastes qui passent pourtant sous silence, notamment les conflits, harcèlements, endettement excessif dû aux pénalités.

Cette situation apparaît donc paradoxale étant donné que, d'un côté, l'Etat congolais se préoccupe par la question relative à la réduction de la pauvreté en créant une institution de MF et de l'autre côté l'aggravation de la pauvreté des emprunteurs des microcrédits.

Au regard des problèmes constatés, les préoccupations scientifiques de la présente étude se résument autour des propos interrogatifs suivants :

- La microfinance permet-elle de lutter efficacement contre la pauvreté en République Démocratique du Congo ?
- Comment se présente son impact sur le niveau de vie de ces bénéficiaires et de leurs ménages?

Voilà quelques questions auxquelles qui serviront de repères pour la conduite de notre recherche.

#### **0.4. HYPOTHESES DE RECHERCHE**

L'hypothèse d'un travail de recherche est une proposition des réponses provisoires aux questions soulevées par la problématique. Elle doit être formulée de telle sorte que l'observateur de cette analyse puisse fournir des réponses définitives. (PINTO et al.1971).

- Pour répondre à la première question qui constitue la préoccupation centrale de cette étude, nous pensons que la microfinance ne serait pas susceptible de réduire la pauvreté en RDC. Cette inefficacité est remarquée surtout aux regards des caractéristiques économiques et politiques observées ces dernières années en RDC.
- S'agissant de la deuxième question relative à l'impact de la MF sur le niveau de vie des bénéficiaires et de leurs ménages nous pensons que si la MF n'est pas en mesure d'alléger la pauvreté en RDC, donc son impact serait insignifiant, voir négatif. Ceci justifierait par le fait que, la MF financerait le secteur d'activité économique de faible croissance.

Voilà quelques éléments des réponses que nous allons vérifier lors de notre investigation sur terrain.

---

<sup>9</sup>Il est constaté que au bout de moins de 3 ans seulement à dater 2013 jusqu'à 2015, plus de 10 000 bénéficiaires (emprunteurs) ont reçu le crédit par l'entremise de fond national de la microfinance en RDC.

## 0.5. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

### 0.5.1. Objectif global

Depuis ce dernier temps, le secteur de la MF en RDC prend de plus en plus l'ampleur en nombre des établissements et des clients. Mais son efficacité semble être remise en cause. C'est ainsi que l'objectif principal de cette dissertation est de déceler les causes qui empêchent la MF de remplir sa mission principale à savoir la réduction de la pauvreté. Etant donné que la création du Fonds National du Microfinance en RDC se veut être une des réponses du Gouvernement Congolais face à la situation de la pauvreté<sup>10</sup>. Mais, loin d'être à l'occasion d'aborder ce problème pour y apporter la solution, l'objectif de cette recherche, ne consiste pas à cette question, mais plutôt de déceler le goulot d'étranglement qui entrave de pousser la roue de la MF pour atteindre son objectif.

Au cours de notre analyse, nous essayerons d'éclaircir la manière l'offre des produits et services financiers de la MF est consommée en faveur des ménages pauvres sous le postulat de la réduction de la pauvreté notre milieu d'étude. (Ville de Kisangani).

### 0.5.2. Objectifs spécifiques

Etudier les raisons qui entravent les IMF à réduire la pauvreté aux clients ciblés en RDC est la préoccupation principale de cette recherche. C'est ainsi que les objectifs spécifiques que nous cherchons à atteindre sont entre autres :

- D'abord, analyser l'impact de programme de MF afin de mesurer les changements induisent chez les bénéficiaires de la MF pendant la période sous examen ;
- Ensuite, appréhender si l'offre des produits et services financiers de la MF permet efficacement de lutter contre la pauvreté ;

## 0.6. CHOIX ET INTERET DU SUJET

### 0.6.1. Choix du sujet

Plusieurs raisons justifient le choix porté à la réalisation de cette dissertation. L'ambition poursuivie pour cette recherche est non seulement par le fait qu'elle cadre bien avec notre filière de formation en sciences économiques, mais aussi et surtout pour signifier que la lutte contre la pauvreté s'inscrit de nos jours comme l'un des principaux Objectifs des politiques de Développement Durable (ODD) et que, les institutions internationales (la Banque Mondiale, le FMI...) en font un véritable cheval de bataille. La MF est alors le produit de la mondialisation.

Par ailleurs, la réflexion de notre analyse permet de comprendre les enjeux contemporains de la MF dans le pays en développement notamment la RDC. En effet, la fourniture de services financiers adaptés aux pauvres occupe une place prépondérante dans les politiques des Institutions internationales. La plupart de programme des Objectifs de Développement Durable engagé ces dernières années par le pays en développement s'oriente vers la réduction de la pauvreté à travers la MF.

En outre, aux regards des caractéristiques économiques observées ces dernières années en RDC nécessitent de diligenter cette recherche. Un approfondissement de la connaissance de l'impact de la MF et son mode de fonctionnement en RDC nous apporterait un regard nouveau sur sa contribution réelle ou fautive, mais attendue dans le processus de la réduction de la pauvreté en RDC. L'absence d'approfondir de cette analyse suscitera davantage de critiques et d'interrogations sur sa pertinence et continuera d'entretenir le paradoxe entre d'un côté sa popularisation et son expansion rapide à travers le pays et, de l'autre côté, sans jamais parvenir à apporter des solutions convaincantes et parfois les effets pourrait être négatif.

Enfin, le choix de ce sujet se justifie aussi parce que nous la pauvreté que nous observons ces dernières années dans nos milieux de vie et dans le contexte congolais dépasse tellement notre entendement et qu'elle nécessite des études pour l'éradiquer.

### 0.6.2. Intérêt de l'étude

Notre étude, qui a pour cadre d'observation le Fonds National de Microfinance en RDC, présente un double intérêt : scientifique et pratique :

---

<sup>10</sup> Vous trouverez ces informations sur [www.fonami.org](http://www.fonami.org)

### 0.6.2.1. *Intérêt scientifique ou théorique*

Ce dernier temps, la question de l'utilité et l'évolution de la MF est nourrie par un débat scientifique. C'est ainsi que, notre réflexion va interpeller les chercheurs inévitablement les économistes dans la mesure où l'une de ses finalités est de réduire la pauvreté et contribuer ainsi au développement économique. A l'heure actuelle, nous constatons l'absence des études scientifiques très approfondies et exhaustives qui nous permettent d'émettre une appréciation tangible de la quintessence des effets de la MF. La MF est certes une innovation financière, une arme efficace pour combattre la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations à faibles revenus. Mais dans le milieu de notre étude, sa contribution réelle n'est pas bien connue par le public et son lien avec la réduction effective de la pauvreté serait flou. Les résultats de cette dissertation, enhardira les chercheurs à repenser leurs visions sur la politique de l'offre de produits et services financier mise à la disposition de la population à faible revenu.

Par ailleurs, cette étude dresse un état des lieux de la situation actuelle : nous étudions la capacité réelle de la MF à lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Ce qui nous amène à réfléchir à des améliorations dans l'offre des services financiers aux clients dans le souci de mieux adapter à leurs besoins.

Pour les dirigeants des Institutions de microfinance, ce document pourra constituer un référentiel quant aux nouvelles orientations que devons avoir ces institutions pour mieux servir leur cible et garantir la pérennité. Ils pourront revoir leurs politiques de gestion à la lumière des observations émises.

En outre, nous espérons susciter l'attention des décideurs pour qu'il fasse de la MF une préoccupation politique majeure afin qu'il implique à réguler le secteur considérant son rôle de l'utilité sociale.

En ce qui me concerne, notre réflexion et nos suggestions se veut apporter une pierre à la construction du bien être social.

### 0.6.2.2. *Intérêt pratique*

Sur le plan pratique, cette recherche aidera d'abord les décideurs politiques congolais à revisiter les stratégies efficaces pour consolider le programme de la MF en RDC afin que cette dernière contribue favorablement au développement du pays.

L'application des résultats de cette dissertation permettra ensuite aux animateurs des IMF de revoir et corriger les imperfections constatées dans la mise en pratique de la politique d'octroi de microcrédit et d'adapter l'offre des produits et des services financiers aux besoins des pauvres et aux réalités de la culture congolaise.

Cette étude aidera également les bénéficiaires de MF et la population à faible revenus de sortir de leur ignorance où la MF en RDC, ne soit pas envisagée comme une opportunité commerciale pour exploiter les pauvres davantage mais qu'elle soit plutôt un instrument solide pour améliorer le bien être socio-économique de la population congolaise.

Enfin, en ce qui me concerne sur le plan pratique, cette recherche nous familiarise avec les techniques et outils de recherche et diagnostic, nous permet d'approfondir nos connaissances dans le domaine de la microfinance et développer notre sens d'analyse critique face aux différentes situations de la vie courante.

## 0.7. **DELIMITATION DU SUJET**

Délimiter un sujet de recherche consiste à lui définir un espace un domaine de science et une durée. Plus le sujet est cerné, plus son analyse est aisée plus les résultats de la recherche sont fiables et précis. (LOKANGA OTIKEKE, 2013)<sup>11</sup>

En ce qui concerne notre recherche, l'étude est réalisée en République Démocratique du Congo spécifiquement dans la Province de la Tshopo et particulièrement dans la ville de Kisangani pour une période de 4 ans. C'est-à-dire qu'à partir de 2014 jusqu'au 2018. Le choix temporel se justifie par les faits que durant la période sous étude, le nombre des clients de MF a sensiblement augmenté et nécessite des études scientifiques très approfondies afin de vérifier si l'expansion des activités micro-financières a évolué dans le même sens que l'amélioration du bien être des emprunteurs de produits et services financiers dans le milieu d'étude.

---

<sup>11</sup> LOKANGA OTIKEKE, F, inédit, *Cours de Méthode de Recherche Scientifiques*, Inédit, L1 Comptabilité, Marketing, Fiscalité, ISC-KIS, 2012-2013

## 0.8. LES DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS ENVISAGEES

Prétendre réaliser une recherche scientifique de grande envergure sans difficultés ne saurait échapper au doute sur la pertinence de son objet et la consistance de ses résultats. En effet, dans le cadre de ce travail, nous avons rencontrées plusieurs difficultés, mais nous citerons quelques uns :

- D'abord les difficultés d'ordre financier à cause de revenu modique et de nos multiples charges familiales. Or, il est pratiquement difficile d'entreprendre une telle recherche sans avoir une bourse ou une liquidité disponible. Mais en ce qui nous concerne nous avons recouru auprès des amis et connaissances et certains membres de la famille pour nous soutenir.
- Ensuite, l'insuffisance des ouvrages disponibles abordant notre objet d'étude pour l'enrichissement de ce travail. Mais pour combler ce vide, nous avons recouru à l'internet et auprès des amis et collègues se trouvant à l'étranger qui nous ont prêté main forte en nous dotant des certains ouvrages et articles afin de bien élaborer notre travail.
- Enfin, les difficultés d'accès aux données dans le temps prévu et insuffisance du temps nécessaires pour nous départager entre la recherche de survie et les exigences académiques. Pour contourner ces obstacles, nous avons à travers notre engagement de chercheur utiliser notre savoir-faire, savoir être ainsi que notre relation sociale afin d'aboutir au terme de ce travail. Signalons aussi que comme un adage : parfois le malheur est bon, nous avons suffisamment profité pendant la période de confinement dû à la pandémie mondiale appelé covid-19 de mettre les points sur les i et recorriger certains erreurs pour finaliser ce travail.

## 0.9. Structure du travail

Outre l'introduction et la conclusion, ce mémoire comprend deux grandes parties :

- La première partie consacrée au cadre théorique est composée de la revue de la littérature se rapportant à la théorie économique de la microfinance (chapitre I), considérations générales sur le phénomène de la pauvreté en RDC (chapitre II) et aux notions d'impact de la microfinance (chapitre III).
- La seconde partie consacrée à la partie pratique débute par faire un état de lieu de la microfinance en RDC (chapitre IV), présente l'approche méthodologique de ce travail (chapitre V) et enfin la présentation, analyses et interprétation des résultats. (Chapitre VI).

Mais en ce qui concerne cet article, nous allons présenter uniquement la synthèse de la partie introductive et le premier chapitre. La partie méthodologique et les autres parties ne seront pas abordées dans cette dissertation.

### Première partie :

#### CADRE THEORIQUE

##### INTRODUCTION

Tout problème de recherche doit d'abord s'intégrer dans une perspective théorique générale. Et la perspective générale est garante de l'intégration de la recherche dans la communauté scientifique. A partir de cette perspective théorique générale, le chercheur doit ensuite concevoir un cadre théorique spécifique à l'objet d'étude. Le cadre théorique est quelque peu différente d'une théorie car il se construit uniquement en fonction d'un problème ou d'une question précise de recherche. Alors qu'une théorie est destinée à généraliser l'explication de certaines créations à plusieurs faits et événements. Le cadre théorique est construit dans le but avoué d'expliquer un seul problème précis. Le cadre théorique sert aussi à intégrer ou à rendre crédible une recherche particulière, dans l'ensemble de la communauté scientifique.

En effet, en ce qui concerne notre travail, pour comprendre la situation actuelle de la MF et son impact dans la lutte contre la pauvreté, il est nécessaire en prélude d'expliquer la théorie économique de la microfinance. (premier chapitre).

La lutte contre la pauvreté est l'un des objectifs du développement durable. En effet, pour avoir un jugement critique dans l'atteinte de ces objectifs par la MF, il s'avère indispensable de définir les contours de la pauvreté. (deuxième chapitre).

Pour saisir la quintessence du niveau de la pauvreté dans notre milieu d'étude et vérifier les effets ou les retombés de MF, il paraît donc nécessaire d'expliquer de manière détaillé et précise la démarche méthodologique que nous allons utiliser dans le cadre de cette dissertation. (troisième chapitre).

Une conclusion clôturera cette première partie.

Il sied de signaler que pour cet article, nous allons nous limiter sur le premier chapitre. Les autres parties feront l'objet de la partie complète de ce travail.

## **Chapitre I : THEORIES ECONOMIQUES DE LA MICROFINANCE**

### ***1.0. Introduction***

Normalement, les banques ne fournissent pas de services financiers à des clients dépourvus d'un minimum de revenus. Pour gérer un compte clients, ces mêmes banques doivent supporter un coût fixe assez substantiel qui ne dépend pas du montant des sommes d'argent mises en jeu. Il y a seuil de rentabilité associé au crédit ou au dépôt qui veut dire que la banque perd de l'argent lorsqu'elle effectue une transaction au dessous d'un certain montant. Les besoins financiers des pauvres se situent généralement au dessous de ce seuil.

De plus, les pauvres ne possèdent pas suffisamment de biens qui puissent être considérés comme un collatéral c'est-à-dire qui puisse servir de garantie. Même lorsqu'ils possèdent leurs terres, ils n'en ont souvent aucun titre de propriété. Cela a été particulièrement bien étudié par l'économiste Hernando de Soto<sup>12</sup>. Cela implique que les banques n'ont pratiquement pas recours contre les emprunteurs défaillants.

C'est ainsi que, la microfinance est considérée comme une stratégie et instruments le plus efficace pour donner l'accès aux services financiers aux démunis. Actuellement, la microfinance est considérée comme instrument propre à la réduction de la pauvreté car, bien que ce soit instrument économique, ses effets ne se limitent pas aux aspects économiques (Fricke 2011 : 42 ff).

Dans ce chapitre, nous allons expliquer les théories économiques explicatives de la microfinance tout en se référant aux travaux d'Akerlof (1970) et de Stiglitz (1981) afin de nous permettre de bien comprendre le fondement théorique de la microfinance qui est basé le fonctionnement de marché de crédit. Mais avant d'en arriver nous allons d'abord clarifier sur le premier point, la nuance des certains concepts utilisé lors de notre analyse. Il s'agit de microfinance, microcrédit et le crédit. Avant de clore ce chapitre, nous allons parcourir au également sur le dernier point sur l'historique de la microfinance dans son ensemble.

### ***1.1. Clarification des concepts***

Les concepts sont souvent porteurs de plusieurs sens, à ce sujet, plusieurs chercheurs soulignent qu'une recherche consciente de ses besoins ne peut passer outre la nécessité de clarifier ses concepts, car une exigence essentielle de la recherche est que les concepts soient définis avec clarté suffisante pour lui permettre de progresser.

#### ***1.1.1. Définition de la microfinance***

La microfinance est l'offre de services financiers et non financiers adaptés aux pauvres, à ceux qui n'ont pas accès aux services financiers formels (Jeule Fack Nguingo 2000 : 12). La microfinance vise les couches de population qui sont normalement exclues du secteur bancaire, en particulier les femmes, et a pour objectif principal de leur faciliter l'accès aux services financiers (CGAP 2011 ; Seilbel 2010).

Selon les Nations Unies, on entend par microfinance, l'offre de services financiers (micro crédit, micro assurance, transfert d'argent, .etc.) aux populations pauvres, exclues du système bancaire, sans ressource ni droit de propriété. Les plus pauvres sont exclus du système bancaire traditionnel, parce qu'ils ne sont pas salariés, parce qu'ils n'offrent aucune garantie et sont souvent analphabètes et parce qu'ils ne représentent pas a priori une population « rentable ». Ils n'ont donc pas accès aux services financiers et notamment à l'épargne et au crédit.

---

<sup>12</sup>**Hernando de Soto Polar** est un [économiste](#) libéral [péruvien](#) né en 1941 à [Arequipa](#). Ses travaux portent sur le rôle de l'accès à la [propriété](#) privée dans l'émancipation et l'enrichissement des populations défavorisées ainsi que sur l'importance de l'[économie souterraine](#) dans les [pays en développement](#).  
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Microfinance>, consulté le 12 janvier 2020

Abordant dans le même sens que les deux premières définitions, Sabrina Djefal (2007) considère la microfinance comme des structures d'épargne et/ou de crédit à destination d'une tranche de population généralement exclue du circuit de financement bancaire classique.

Michel Lelart (2005), établit une nuance entre la microfinance, le microcrédit et la finance informelle. Micro crédit est un petit crédit d'un montant peu élevé, sensiblement inférieur au crédit qu'une entreprise ou un ménage peut solliciter d'une banque. La finance informelle (finance indigène parce qu'elle vient d'en bas, elle est une finance sur mesure) : c'est une pratique d'épargne et de crédit qui n'est pas obligée de respecter un cadre ou un schéma fixe. Les relations entre le débiteur et le créancier reposent sur la confiance, elles sont personnelles. Dans la finance informelle, il n'y a pas de conditions préétablies, pas de frais de gestion, pas de cadre fixe, pas de contrôle.

A partir des années 1990, le concept de la microfinance s'est développé davantage comme un secteur de promotion de développement et non plus comme un instrument (Seibel 2010 ; Welthungerhilfe 2011 : 7). Ainsi, « la microfinance ne limite plus aujourd'hui à l'octroi de microcrédit aux pauvres mais bien à la fourniture d'un ensemble de produits » (Portail microfinance 2010). Ces produits ont pour objectifs de mettre davantage d'argent à la disposition des clients ainsi que de leur offrir une certaine sécurité. De cette manière ils peuvent faire face en cas d'urgence et prendre leurs propres décisions quant à leur développement socioéconomique.

#### ***1.1.1.1. Éléments caractéristiques de la microfinance***

La définition de la microfinance a fait l'objet de nombreux débats et d'approches multiples. Selon Tollenaere (2002), il est possible de s'accorder sur un certain nombre de dénominateurs communs à ces définitions :

- la microfinance est un outil de développement parmi d'autres de lutte contre la pauvreté et l'exclusion de populations défavorisées. La microfinance est constituée d'un ensemble des services financiers (crédits, épargne, assurances,...) qui visent à permettre aux populations exclues du système bancaire classique d'améliorer leurs revenus, par l'augmentation des ressources des ménages et l'accès au capital financier.
- la microfinance favorise la création et le développement de petites activités économiques rentables par l'accès aux financements externes et à la mobilisation de l'épargne. Ces entités économiques appartiennent, généralement, au secteur informel et sont aussi appelées micro-entreprises.

La microfinance se définit donc par :

- ❖ sa cible : les populations défavorisées (pauvres) exclues de l'accès aux systèmes financiers classiques ;
- ❖ son objet : un instrument de lutte contre la pauvreté (instrument parmi d'autres, utilisé en soi ou intégré dans un projet ou programme);
- ❖ ses fonctions financières d'épargne, de crédit, d'assurance, de coffre, développées en dehors du système financier formel ou bancaire classique.
- ❖ sa visée : le développement et/ou la création d'activités économiques rentables et pérennes, ainsi que l'accroissement des ressources des ménages.

#### ***1.1.1.2. Du microcrédit à la microfinance***

Le terme de microcrédit est plus relié à la microfinance de nos jours et est considéré comme sa variante. La microfinance est un terme englobant et s'inscrit toujours dans une logique de fourniture de services financiers à des populations non bancarisées et que l'offre revêt différentes formes : crédit, assurance, épargne, ou encore le transfert d'argent (Djade, 2011 : 31). Le microcrédit n'est qu'une composante de la microfinance. Elle s'adresse aux populations des pays les plus pauvres et les exclus des pays développés.

#### ***1.1.1.3. Du crédit au microcrédit***

Le concept de crédit qui est en vogue avant l'avènement de microcrédit. Le crédit est généralement défini comme mécanisme par lequel un débiteur obtient un bien ou de la monnaie d'un créancier en échange de la promesse d'un paiement différé de la contrepartie, majoré d'un intérêt (Dictionnaire d'économie et des

sciences sociales, Nathan 1989 : 120). Le crédit permet donc de disposer d'un bien produit par autrui avant d'en avoir produit soi-même l'équivalent : il rend effective une demande, jusque-là virtuelle, et anticipe une production à venir qu'il facilite. C'est un moyen essentiel de financement de l'économie. Le crédit a un coût à la charge du débiteur : sa dette sera majorée d'un intérêt. Si le crédit n'est pas financé par l'épargne d'un agent s'abstenant de consommer au profit d'un emprunteur, il l'est par une création monétaire nette de la part d'une banque (Dictionnaire d'économie et des sciences sociales, Nathan 1989 : 120). Il s'agit généralement d'une activité réservée aux institutions financières (les banques).

Le microcrédit quant à lui, est en quelque sorte une variante du crédit qui se déroule non seulement dans les banques mais aussi et surtout dans les structures para-bancaires comme les organisations non gouvernementales (ONG) qui gèrent le microcrédit, les associations, les caisses locales d'épargne et de crédit, les tontines etc. Traditionnellement, le terme de microcrédit s'applique au financement des acteurs économiques les plus défavorisés des pays en voie de développement. L'objectif étant de permettre à ces différents acteurs d'accéder au crédit parfois pour des montants très faibles, mais de pouvoir ainsi assurer le financement de leur projet. Cette forme de financement se retrouve également dans les pays industrialisés. Le microcrédit c'est-à-dire un petit crédit, d'un montant peu élevé sensiblement inférieur au crédit qu'une entreprise ou un ménage peut solliciter d'une banque est alors une forme de crédit conçue pour faciliter la réinsertion ou le retour à l'emploi d'une personne fragilisée (Trader-finance.fr, 2011).

Il s'agit d'un petit montant prêté qui permet à ces femmes et ces hommes démunis de démarrer une petite activité génératrice de revenus : une micro entreprise. Le prêt est ensuite remboursé grâce aux revenus de cette entreprise, qui leur permet aussi parfois d'en épargner une partie, et de financer l'éducation de leurs enfants entre autres. Le microcrédit est le plus souvent sollicité pour « développer une activité génératrice de revenu », qu'il s'agisse d'une ancienne activité que l'on voudrait étendre ou d'une nouvelle que l'on voudrait créer. Enfin l'emprunteur ne dispose d'aucune garantie à offrir car il possède peu de choses et n'est sans doute propriétaire ni du logement qu'il occupe, ni de la terre qu'il cultive.

Ces caractéristiques permettent de définir le microcrédit, mais la totalité du microcrédit ne tient pas dans cette définition. Que signifie « un montant peu élevé » ?

Selon Vincent (2000), il n'y a pas de consensus parmi les professionnels pour définir ce qu'est le microcrédit. Les uns, influencés par les dirigeants du Sommet mondial de Washington, estiment que tout crédit de plus de 100 dollars américains n'est plus du microcrédit. Les premières expériences de crédit de la Banque Grameen et des organisations prêtant aux femmes pour le petit commerce ou des micro-projets se rangent dans cette catégorie. Les autres, et ce sont les plus nombreux, prêtant des sommes, en monnaie locale allant de 100 à 5.000 voire 10.000 dollars américains et plus, considèrent leurs prêts comme du microcrédit (Vincent, 2000 : 2). Le microcrédit est donc une somme relativement petite prêtée aux individus. Selon Vincent (2000), le microcrédit est étroitement lié à l'activité des travailleurs du secteur informel. Il est local et proche des gens. Quelquefois seulement, il est lié à l'épargne, en particulier en Afrique (op. cité : 2).

Dans le cadre de cette étude, le microcrédit est considéré comme une petite somme variant entre 25 et 100 dollars américains (voire un peu plus) accordé aux démunis des pays en développement pour entreprendre une activité génératrice de revenus. Ce type de microcrédit est différent (en termes de montant accordé) de celui dont le montant accordé va au-delà de 1000 dollars américains qui est considéré selon Vincent (2000) comme le type de crédit susceptible de déclencher la croissance économique. Le but du microcrédit dont il s'agit ici est de permettre aux bénéficiaires d'entreprendre une petite activité (AGR) susceptible de leur donner une autonomie financière, et qui pouvait entraîner leur développement socioéconomique.

## **I.2. Historique de la microfinance et expérience de Grameen Bank**

La médiatisation de la microfinance s'est accrue avec le sommet du microcrédit tenu à Washington en 1997. Pour comprendre comment ce paradigme est né, il faut remonter en 1974. Cette année-là, le Bangladesh est frappé par une grave famine qui fait des milliers de morts. Lors d'une visite dans un village situé aux alentours du campus, Mohammed Yunus, professeur d'économie de l'université de Chittagong, constate que les habitants se trouvent dans l'impossibilité de payer leurs dettes à l'usurier local et ne peuvent pas se procurer le bambou nécessaire à la confection des paniers qu'ils vendent pour se nourrir.

En prêtant 27 dollars, Yunus va permettre à 42 familles de reprendre leur travail. A la suite de ce petit succès, il entreprend de démarcher auprès des banques locales et de solliciter des prêts en faveur des villageois pour qu'ils puissent financer leurs activités. Malheureusement, aucune banque n'est intéressée par ce projet. II

trouvera alors d'autres solutions pour devenir banquier lui-même. Deux ans plus tard, il fonde la Grameen Bank qui va prêter de l'argent aux pauvres sans exiger de garanties, apportant ainsi la preuve que les déshérités sont des opérateurs économiques crédibles. Non seulement, ils empruntent, mais ils s'acquittent de leurs dettes avec une conscience qui fait souvent défaut aux mieux lotis. Si le taux d'intérêt est parfois supérieur à 20 %, le taux de recouvrement dépasse les 97%. Autre originalité, les neuf dixième des clients de la banque sont de pauvres femmes, une véritable révolution dans un pays encore conservateur.<sup>13</sup>

L'idée de la Grameen Bank est partie de l'histoire d'une femme qui fabriquait des tabourets. Elle empruntait à un usurier pour acheter du bois et venait lui revendre ses produits à un prix très bas. Sa marge quotidienne étant tellement faible (quelques centimes) que sa production ne lui permettait pas d'améliorer sa situation sociale. Après avoir rencontré cette femme, YUNUS s'est dit qu'il suffisait de lui accorder un prêt initial afin de l'aider à acheter la matière première indispensable à sa production, et de vendre ainsi ses produits à un prix plus intéressant.

Partant du constat que 40% de la population du Bangladesh, notamment les paysans sans terre, n'étaient pas desservis par le système bancaire, YUNUS met en place dès 1976, un système original de crédit qui deviendra une véritable institution financière à partir de 1983.

Cette institution a d'abord été financée par ses propres moyens, puis elle a reçu le soutien financier et logistique de la banque agricole et l'appui des bailleurs de fonds. Dans le succès de la Grameen Bank, plusieurs éléments importants sont à souligner : le modèle est le résultat d'une longue expérimentation (1976-1983), menée sous la direction d'une personnalité nationale charismatique, le professeur Yunus, qui débouche sur un statut bancaire. La Grameen Bank continua à se développer et atteint une clientèle considérable de 2,4 millions d'emprunteurs en 1998.

Le modèle a été reproduit dans de très nombreux pays, mais il nécessite, à chaque fois, une adaptation importante au contexte local. En particulier, l'importance de l'effectif salarié et les coûts de suivi des emprunteurs rendent difficiles son extension dans des zones défavorisées et faiblement peuplées.<sup>14</sup>

Aujourd'hui, plus de 150 millions de personnes dans le monde bénéficient de services de microfinance. Pour ces familles et ces très petites entreprises, exclues des banques classiques, pouvoir épargner ou emprunter, c'est avoir les moyens de développer des activités autonomes et d'échapper à la pauvreté. Depuis plus de 30 ans, de nombreuses organisations ont été créées pour offrir ces services. Ces « institutions de microfinance » ont prouvé qu'elles pouvaient à la fois être rentables et avoir un impact réel sur le niveau de pauvreté de leurs clients<sup>15</sup>.

#### **I.4. Historique de microcrédit**

A l'origine du microcrédit était l'usure. Dans le passé comme de nos jours, dans les villes comme dans les campagnes, les commerçants accordaient de petits crédits à ceux qui ne pouvaient pas joindre les deux bouts.

Mais peu à peu, ces prêteurs furent contestés, notamment en occident à cause des intérêts astronomiques qu'ils demandaient. Les prêtres prirent des initiatives visant à créer de petites institutions de microcrédits. Le premier objectif de ces institutions fut de rassembler les épargnes des populations.

Le curé de la paroisse était souvent le trésorier assurant la garantie que l'argent épargné était bien en sécurité. Les premières initiatives de ce genre sont les Caisses Raiffeisen en Europe et les Caisses Desjardins au Canada. Les Caisses Desjardins ont été créées en 1900 à l'initiative d'Alphonse Desjardins. Les membres étaient au départ des fidèles de paroisses catholiques du Canada. Secrétaire parlementaire, Desjardins se basa sur la

---

<sup>13</sup> BOUYO, K. N. (2012) : *Microfinance et réduction de la pauvreté de la femme rurale en Afrique, comprendre la dérive vers le monde urbain, cas des mutuelles communautaires de croissance de Foréké-Dschang et de Fongo-Tongo* (Ouest-Cameroun) ; Paris, Edition Harmattan, p. 29-31.

<sup>14</sup> DOLIGEZ, F. et GENTIL, D. (2009) : *le crédit rural in Memento de l'agronome. Techniques rurales en Afrique* ; France, CIRAD-GRET, IRAM, Ministère des Affaires Etrangères, p 158-161.

<sup>15</sup> BOYE, s. et al. (2009) : *Le guide de la microfinance : Microcrédit et épargne pour le développement*, Paris, Edition Eyrolles, 2<sup>ème</sup> édition, p. 208, 368pages.

question de l'usure évoquée par un député pour initier le projet des caisses populaires, qui ont finalement pris son nom.

Aujourd'hui, les Caisses Raiffeisen et les Caisses Desjardins sont des banques importantes qui rivalisent avec les banques commerciales.<sup>16</sup>

En effet, plusieurs sources confirment que le microcrédit tient en réalité son origine du Bangladesh en 1974 par Mohammed YUNUS. Ce dernier avait constaté que quelques dollars de plus pouvaient enrailer le cercle vicieux de misère. Grâce à un prêt de moins de 30 dollars américains à des paysannes vivant en dessous du seuil de pauvreté, ces dernières sont parvenues à élever de manière sensible leur niveau de vie et à échapper à la coupe des usuriers.

Fort de cette expérience, YUNUS fonda en 1983 la Grameen Bank, une banque spécialisée dans les petits prêts aux pauvres en milieu rural. Le but premier de cette banque était de sortir la population pauvre du monopole des usuriers. Seuls à prendre le risque de leur prêter de l'argent, nombre de ces derniers en profiteraient pour pratiquer des taux d'intérêt très élevés, précipitant ainsi les emprunteurs dans un cercle d'endettement.

D'autres sources situent l'origine beaucoup plus loin en Europe, plus précisément en Allemagne au 19<sup>ème</sup> siècle. Pour tirer les paysans du dictât des usuriers, des coopératives d'épargne et de crédit ont été créées.<sup>17</sup>

### **I.3. Fondement théorique de la microfinance**

Les populations pauvres ont des difficultés d'accès à l'obtention des crédits auprès des banques. Ceci s'explique par le climat de méfiance qui règne entre le prêteur et l'emprunteur. En fait, chacun de son côté ne donne pas toute l'information qu'il détient. Ce qui amène naturellement vers un phénomène d'asymétrie d'information entre les deux partenaires. Une asymétrie d'information qui intervient avant que le contrat ne soit conclu (l'anti-sélection) et la deuxième asymétrie une fois le contrat est conclu (aléa moral). Cette situation, où l'information n'est pas transparente, pousse les banques à renforcer leur capacité de vigilance et à réduire les montants des prêts distribués en rationnant le crédit. Ce qui exclut un bon nombre d'emprunteurs pauvres du marché du crédit.

Pour mieux comprendre et expliquer ces mécanismes de l'exclusion du crédit, il est essentiel de comprendre le fonctionnement du marché du crédit en s'appuyant sur l'intermédiation financière notamment sur les banques. D'où l'importance de mobiliser les travaux de Akerlof(1970) ou encore de Stiglitz (1981).

Dans les pays développés, les banques pour faire réduire le risque, demande de garantie supplémentaire aux emprunteurs afin de se mettre à l'abri de défaut de non-paiement. Ces garanties exigées par l'emprunteur peuvent être matériels ou encore financières. Dès lors la question s'est posée pour les pays en développement ou les pauvres ne peuvent présenter de telles garanties.

Pour ouvrir l'accès des pauvres au marché du crédit, la microfinance est plus précisément sa technique innovante de prêt de groupe a favorisé la réintégration sur le marché du crédit des pauvres des pays en développement et aussi des pays riches.

#### ***1.2.1. Les Théories économiques explicatives de la microfinance***

Pour expliquer les théories économiques de la microfinance, nous essayerons de comprendre le type de relation entre le prêteur et l'emprunteur lors de la conclusion des prêts bancaires. De part et d'autre nous assistons à un climat de méfiance qui entraîne une asymétrie de l'information qu'ils détiennent chacun de son côté.

En effet, la prise en compte des phénomènes d'asymétrie d'information a radicalement modifié l'analyse des relations entre le prêteur et l'emprunteur. Nous avons, d'une part, l'asymétrie d'information

---

<sup>16</sup> BOUYO, K. N. (2012) ; Op. Cit., p29-31

<sup>17</sup> BOUDEJ A, K. (2007) ; *Microfinance et ONG : bilan et analyse diagnostic du fonctionnement du dispositif du microcrédit à l'ONG algérienne Touiza en vue de la création d'une institution de microfinance*. Thèse de doctorat, France, CIHEAM, Institut Agronomique Méditerranéenne de Montpellier.

précontractuelle ou ex-ante (*ou l'anti-sélection*) qui est la situation où l'emprunteur possède des informations qu'il ne fournit pas au prêteur. Et d'autre part, l'asymétrie de l'information post –contractuelle ou ex post (aléa moral), qui intervient une fois que le contrat de prêt est signé entre un prêteur et un emprunteur et où ce dernier se comporte mal en connaissance de cause.

Face à cette situation, il en résulte des phénomènes de rationnement du crédit. Ce dernier est d'autant plus important dans les pays en voie de développement où les emprunteurs ne peuvent pas présenter de caution pour obtenir du prêt.

C'est sur base de cette analyse, nous allons expliquer dans ce point les fondements théoriques de la microfinance afin de comprendre cette retenue de l'information et les conséquences qui en découlent.

#### ***1.2.1.1. L'asymétrie de l'information, et le rationnement du crédit***

Nous allons présenter, dans cette section, les travaux d'Akerlof (1970) qui est le précurseur de cette analyse. Il estime que le marché du crédit dans le pays en développement est semblable au marché des « lemons ».

Nous montrerons ensuite comment l'asymétrie de l'information peut conduire au renforcement du rationnement du crédit. Enfin, nous allons exposer la réaction des banques face à ses différentes formes d'asymétrie de l'information pour sécuriser le crédit.

#### ***1.2.1.2. Définition et concept de l'asymétrie de l'information***

En économie, « l'expression « *asymétrie de l'information* » désigne des situations où des agents économiques ne disposent pas tous la même information sur des variables d'intérêts communs, ces asymétries sont de deux types. Lorsque l'information porte sur le paramètre exogène, on parle d'information cachée et on désigne par anti-sélection les mécanismes économiques qui en résultent. Au contraire, si c'est le comportement d'un agent qui n'est pas observé par l'(les) autre(s) agent(s), on parle d'action cachée et on désigne par risque moral les mécanismes correspondants ». (Dictionnaire des sciences économiques, 2001).

L'asymétrie de l'information suppose donc qu'une des parties dispose d'une information complète mais ne la fournit pas intégralement à l'autre.

Les travaux d'Akerlof (1970) ont contribué à jeter les premières bases de la notion d'asymétrie d'information dans la théorie économique. Il étudie l'asymétrie d'information à travers un marché particulier, celui des « *Lemons* ». Ce terme anglais désigne de voitures d'occasion de très mauvaise qualité qui coexistent sur le marché de voitures aux côtés de voitures de qualité convenable.

Cette asymétrie d'information correspond à un rapport différent à l'information entre le vendeur et l'acheteur. Le vendeur qui est seul à mieux connaître la qualité de la voiture qu'il met en vente, et l'acheteur qui est incapable de distinguer une voiture de bonne qualité d'une voiture de mauvaise qualité. La qualité des voitures vendues est une information cachée.

En présence de l'asymétrie d'information, les vendeurs de voitures en bon état, ne souhaitent pas concéder leur bien, car ils estiment que le prix ne convient pas à la qualité de leurs voitures. En revanche, les vendeurs de voitures défectueuses sont prêts à céder leurs biens à ce prix moyen reflétant leur qualité moyenne.

Par conséquent, les échanges ne concerneront que les voitures d'occasion (« les lemons »), et les voitures de qualité convenable ne seront jamais vendues ; il y a donc « anti-sélection » ou « sélection adverse ».

Cet exemple sur le marché de voiture d'occasion nous permet de mieux comprendre le marché du crédit puisque que ces deux marchés présentent des similitudes.

C'est pour cette raison que la banque ne peut se fier à l'information divulguée par le demandeur de crédit concernant son niveau de risque.

#### ***1.2.1.3. Le marché de crédit et l'asymétrie d'information***

Sur le marché du crédit, le remboursement de la somme empruntée par le client auprès de la banque se fait dans le temps en respectant un délai. C'est justement, ce décalage dans le temps qui fait naître des

incertitudes quant au respect des engagements de remboursement du prêt. Cette incertitude est liée au comportement de l'emprunteur. En effet, les emprunteurs savent mieux que les prêteurs les risquent de leurs propres projets. Donc les deux partenaires ne disposent pas de la même information, ce qui rend difficile le choix des bons clients (« les bons risques »).

Ce qui conduit sur le marché de crédit un problème lié à l'asymétrie de l'information. Celui-ci se présente sous deux formes. Celle qui intervient avant la signature du contrat, asymétrie d'information ex-ante (ou anti-sélection) et la seconde qui apparaît après la signature du contrat, asymétrie d'information post-contractuelle (ou encore aléa moral).

L'asymétrie d'information précontractuelle (ou anti-sélection) est la situation où l'emprunteur possède des informations sur le risque de son projet et qu'il ne fournit pas au prêteur. Il se fait passer pour un emprunteur à « bon risque ». La banque ne peut se fier à cette information donnée par le demandeur du crédit concernant le niveau du risque de son projet.

Alors, la banque applique un taux unique à l'ensemble des emprunteurs. Ce taux imposé par la banque défavorise les titulaires des projets moins risqués qui seront amenés à payer une prime de risque trop élevée et avantage les « mauvais risques » qui eux paient une prime de risque plus faible. Tout se passe exactement de la même manière que sur le marché de voitures décrit par *Akerlof(1970)*. Il y a donc « *anti-sélection* » ou « sélection adverse ».

Quant à l'asymétrie de l'information post – contractuelle ou ex post (*aléa moral*), elle intervient une fois que le contrat de prêt est signé entre le prêteur et l'emprunteur. Par exemple, l'emprunteur peut utiliser l'ensemble ou partie du capital emprunté à des fins différentes que celles déclarées auparavant aux prêteurs, ou encore il peut, quant au rendement du projet, émettre des fausses informations dans le but de se soustraire au remboursement de ce qu'il doit.

En somme, ces réactions différentes concernant les problèmes nés de l'asymétrie conduisent inévitablement à une situation de rationnement du crédit.

#### ***1.2.1.4. Le rationnement du crédit***

Le terme rationnement signifie qu'une banque refuse de prêter aux conditions de quantité et de taux demandés.

Les différentes formes de rationnement du crédit sont présentées comme suit, par Joseph (2000, p.60) :

1. Dans une situation de rationnement de type 1, la banque accorde un crédit pour un montant inférieur à celui demandé, pour une somme beaucoup plus importante, le taux d'intérêt s'accroît.
2. Dans une situation de rationnement de type 2, les banques refusent de s'engager envers certains emprunteurs alors qu'ils présentent les mêmes caractéristiques que ceux qui obtiennent le crédit. Dans cette situation, l'équilibre se fait par les quantités et non par les prix.
3. Le troisième type de rationnement correspond à un refus de prêter au taux d'intérêt désiré par l'emprunteur. Celui-ci dépend de l'appréciation de la qualité du projet.
4. Dans le quatrième type de rationnement, les emprunteurs écartés se distinguent de ceux qui obtiennent un crédit car ils sont trop risqués, les banques décident de ne pas prêter même en disposant de suffisamment de fonds.

C'est ce dernier type de rationnement de crédit que connaissent les pays en développement et plus particulièrement la République Démocratique du Congo.

Différents modèles ont été mobilisés pour expliquer le rationnement du crédit en prenant en compte les imperfections du marché du crédit. Dans le modèle de Stiglitz et Weiss (1981), les emprunteurs savent mieux que les prêteurs les risquent de leurs propres projets. Alors pour détecter les emprunteurs défaillants, les banques mettent un système de sélection basé sur le taux d'intérêt c'est-à-dire plus l'emprunteur est prêt à s'acquitter d'un taux d'intérêt assez élevé et plus il est pressenti comme défaillant. Dans ce cas de figure, nous sommes dans le rationnement « pur » du type 2 (qui concerne les emprunteurs trop risqués) et le rationnement du type 4 (ceux pour lesquels le banquier n'a pas pu identifier le risque).

Williamson (1987), dans un autre cadre que Stiglitz et Weiss, analyse l'asymétrie d'information qui survient après la signature du contrat. Comme convenu dans les termes du contrat, les emprunteurs ne remboursent pas la banque même si leurs activités génèrent suffisamment des revenus (ce sont des emprunteurs malhonnêtes). Dans ce cas, pour faire face à cette incertitude, la banque devient plus vigilante et met plus de moyens pour surveiller l'emprunteur, ce qui accroît le taux d'intérêt. Ce rationnement est qualifié de « pur » (type 2). Ce modèle de Williamson convient au cas de pays en développement, notamment à celui de la République Démocratique du Congo où assez souvent les emprunteurs ne respectent pas leurs engagements de remboursement du crédit même si leurs revenus générés de leurs activités sont suffisants.

Pour Jaffee et Russel (1976), Keeton (1979) et Stiglitz et Weiss(1981), le rationnement du crédit est dû au phénomène de déséquilibre du marché du crédit qui entraîne à son tour une asymétrie de l'information du marché entre les différents partenaires à savoir les prêteurs et les emprunteurs.

Malgré la décision de rationner le crédit, la défaillance de la banque due à celle de l'emprunt ne demeure pas écartée, puisque les projets à financer comportent toujours des risques. De même, la distribution asymétrique de l'information entre l'emprunteur et le prêteur n'est pas levée. Donc, pour réduire son risque de défaillance due à celle de l'emprunteur, la banque procède à la sélection des clients pour sécuriser le crédit.

### ***1.2.3. La sélection de la clientèle pour sécuriser le crédit : une alternative au rationnement du crédit***

En ce qui concerne le crédit, l'anti-sélection reste un problème crucial dans la sélection de la clientèle par la banque.

Pour résoudre ce problème, la banque procède à la sélection des clients pour sécuriser le crédit sur divers critères qui sont : « *la situation financière, professionnelle, la réputation et les critères sociaux.* » (Eber, 2000, p, 85). La situation financière, considérée comme signe extérieur de richesse, est un des critères importants entrant dans la sélection des clients. En effet, « *les banques ont tendance à sélectionner prioritairement les individus riches dans la mesure où ces individus peuvent apporter un certain nombre de garanties (matérielles) qui viennent limiter le risque de la banque* ». Ce critère constituerait une garantie ou une sécurisation de crédit. Par ailleurs, la qualité de la situation financière est également considérée comme un élément important de sélection. Par exemple, l'emprunteur peut être analysé par simple observation des mouvements sur son compte bancaire et témoigné ainsi d'une stabilité professionnelle. Cela dit « *les préférences des banques vont clairement en faveur des individus ayant un emploi et manifestant une certaine stabilité professionnelle* ». Quant à La réputation de l'emprunteur, « *les relations entre les banques et leurs clients s'inscrivent dans la durée* » et on parle de « *relation de long terme* ». D'une manière générale, cette relation de long terme réduit « *l'asymétrie de l'information par les effets d'expérience et les effets de réputation.* »

En marge des critères financiers et économiques vus précédemment, les banques tiennent également compte de critères « *sociaux* ». C'est ainsi que la banque donnera moins de crédibilité aux demandeurs de crédit qui résident dans les quartiers n'ayant pas très bonne réputation.

En outre, la banque fait également usage de la garantie pour rendre l'information moins asymétrique entre elle et son client. Elle recherche une assurance de paiement à l'échéance pour être à l'abri de possible défaillance de l'emprunteur. La garantie peut concerner aussi bien une personne physique que morale. Les hypothèques, les nantissements etc.... sont des garanties qui peuvent servir de moyen de sécurisation du crédit bancaire.

Suite à cette analyse du marché du crédit bancaire, on constate l'exclusion des pauvres du marché. Cette exclusion touche davantage les pauvres des pays en développement. Les pays développés ont pris des mesures importantes en s'appuyant sur les garanties financières et matérielles pour sécuriser les prêts octroyés aux emprunteurs.

### ***1.2.4. Le cas particulier de risque d'octroi le crédit dans pays en développement***

Les insuffisances de l'environnement macroéconomique et sociopolitique des micro-entrepreneurs constituent un obstacle important limitant le développement des crédits bancaires aux opérateurs économiques. En effet, la réalité dans ces pays pauvres est que « *les registres comptables (lorsqu'ils existent) ne peuvent offrir aux banques une connaissance fiable sur la qualité et la solvabilité des clients potentiels dans la mesure où la plupart du temps une partie importante des ventes sont non déclarées* » (De Briey, 2005, p.4). Ce qui rend assez délicat l'analyse de la fiabilité et de la pérennité des projets présentés par les emprunteurs. Donc, le risque de sélection adverse n'est pas exclu pour le cas de ces pays pauvres.

De plus, « la pauvreté des emprunteurs est telle que ceux-ci ne sont pas à même de pouvoir offrir les garanties matérielles traditionnellement requises par les institutions financières » (De Briey, 2005, p 4). L'obtention de ces garanties matérielles telles que les hypothèques exigent des coûts importants. En fait, pour obtenir les titres fonciers, pouvant servir d'hypothèque, le coût reste très élevé. Ce qui explique l'incapacité de ces pauvres à remplir ces conditions, donc ceci accroît le risque d'aléa moral dans ces pays.

De plus, l'appareil judiciaire de ces pays en développement est peu efficace et présente beaucoup de lacunes dans ces dispositions légales et réglementaires. « *Ces difficultés s'expliquent par l'inadaptation des dispositions légales et réglementaires au contexte local, aux lenteurs dans le fonctionnement de l'administration judiciaire et à l'absence de magistrat souvent spécialisés dans le traitement des contentieux bancaires* » (Diakite, 2009). En l'absence d'Etat de droit, le non-respect des contrats n'est pas sanctionné. Il est difficile de mesurer pour les banques le risque chez emprunteurs. C'est pourquoi les banques sont réticentes pour octroyer des prêts à moyen terme et donc financer l'investissement.

Au vu de ces nombreux dysfonctionnements qu'on a pu relever aux cours de notre analyse, il apparaît nécessaire voire rationnel que d'autres mécanismes de financement soient mis en place dans les pays en développement et plus particulièrement en Afrique. C'est donc la mise en place des banques de développement dans ces pays pauvres pour pallier à ces difficultés. Ces banques appartiennent soit partiellement soit totalement à l'Etat. Elles ont pour mission de faciliter l'accès du crédit aux pauvres en abaissant les taux d'intérêts. Elles ont joué un rôle important dans les financements des activités à moyen et long terme en facilitant la croissance économique et le développement de ces pays. Mais là aussi, ces banques ont rencontré des difficultés au niveau des remboursements dûs aux laisser-aller des dirigeants en matière de gestion bancaire, ce qui a entraîné la faillite de nombreuses banques et la fin de ces crédits subventionnés.

#### ***1.2.5. La microfinance, un mode de financement alternatif au système bancaire***

L'asymétrie d'information qui existe entre le prêteur et l'emprunteur est un problème fondamental sur le marché du crédit. Les banques ne connaissent pas parfaitement leurs clients, et notamment leur aversion au risque. Il en résulte par conséquent des phénomènes de rationnement du crédit. Ce dernier est d'autant plus important dans les pays pauvres où les emprunteurs ne disposent pas de garantie matérielle.

Pour gérer cette insuffisance d'information et cette absence de garantie chez les personnes ciblées, la technique de prêt de groupe de caution solidaire est utilisée. Mais, il faut aussi rappeler que le prêt de groupe ne résout pas tous les problèmes d'information.

Dans un premier temps, nous allons définir les différentes formes de contrats en microfinance. Puis dans un deuxième temps, nous allons présenter, à partir de la littérature, les fondements de l'efficacité de prêt de groupe.

#### ***1.2.6. Les différentes formes des prêts de microfinance***

Il s'agit de montrer les différents types de modèle de fonctionnement qui octroient du microcrédit. Ces institutions peuvent avoir un mode de fonctionnement d'une institution à une autre qui dépend essentiellement des produits et services proposés. C'est pourquoi il n'existe pas de modèle unique servant de référence. Il est impératif de prendre en compte l'environnement social et économique pour mieux servir les clients pauvres de l'institution. Les différentes formes de microcrédit sont exposées ci-dessous.

##### ***1.2.6.1. Le prêt individuel***

Pour mettre en place ce type de prêt, l'institution doit au préalable identifier les clients cibles remplissant les critères et qui pourraient profiter de ce prêt afin de ne pas se tromper de but. En fait, bien analyser au préalable le nombre de clients et le profil permet à l'institution de renforcer sa performance au niveau du remboursement.

Le chargé de prêt doit effectuer un examen très minutieux auprès de demandeur du microcrédit en se fondant surtout sur une analyse concernant à la fois l'historique, et les projections financières de l'emprunteur. Cette connaissance du client permet de déterminer le pourcentage ou le nombre de personnes qui seront éligibles au prêt individuel. C'est pourquoi, l'institution privilégie avant tout les clients qui ont déjà adhéré au prêt de groupe et qui ont fait leur preuve de leur solvabilité. Cette méthode permet aux clients de bien connaître au préalable les règles financières de l'institution, réduit les risques d'impayés pour les institutions afin d'accroître son chiffre d'affaire et c'est aussi un moyen de bien maîtriser le produit pour l'agent de crédit.

C'est pourquoi, les institutions de microfinance privilégient avant tout les clients anciens membres des groupes solidaires et qui sont intéressés à contracter un prêt plus important. Cette segmentation des clients reste un travail utile avant de mettre en place un prêt individuel puisqu'elle permet de bien connaître le nombre de clients membres de groupe solidaire qui sont admis à contracter un prêt individuel. Il est donc essentiel d'effectuer une sélection efficace des clients en menant une enquête sur les relations avec les offreurs, ses créanciers ou encore ces voisins afin de pouvoir accroître efficacement le remboursement. Le client, à son tour, doit faire preuve de volonté en démontrant sa capacité à rembourser les crédits dans les délais impartis grâce au dynamisme de l'exercice de l'activité.

Ce type de prêt est essentiellement octroyé à des clients dont la taille de leurs activités s'agrandit. Ces clients habitent dans la plupart des cas en ville (en zone urbaine). Ils doivent apporter des biens en garantie de leur prêt ou sinon faire appel à une personne qui se porte garante en cas de non remboursement du prêt.

Ces clients exercent leur activité génératrice de revenu dans un secteur non structuré (le secteur informel) et ont souvent besoin de financement pour investir. Ces clients sont le plus souvent suivis par un agent de crédit qui est géographiquement et communautairement proche de celle de ses clients. Ce qui permettra de réduire considérablement l'asymétrie d'information afin de faciliter le remboursement de ces clients.

Les taux d'intérêts mis en place sont en général largement comparables à ceux du secteur traditionnel (les banques) mais restent à un niveau inférieur à ceux pratiqués par le secteur informel.

### ***1.2.6.2 Le crédit solidaire***

Les « Crédits solidaires » (CS) ou le modèle de la « Grameen Bank » est parmi les origines de la microfinance. Elle est la forme la plus médiatisée et la plus connue en particulier avec les expériences de la Grameen Bank du Bangladesh. Cette expérience a débuté au Bangladesh en 1976 avec Mohammed Yunus. Ce professeur d'économie à l'Université de Dhaka avait constaté une grande précarité de femmes vivantes à proximité de l'Université. Ces femmes travaillaient pour pouvoir couvrir les besoins de leurs familles. Elles réalisaient des petites activités artisanales. Pour acheter les matières premières, elles empruntaient auprès des usuriers à des taux élevés. Monsieur Yunus a pris l'initiative de se substituer à l'usurier de façon informelle en octroyant des prêts sans intérêts. Puis, il a progressivement mis en place le modèle Grameen Bank en offrant des prêts avec des taux d'intérêts permettant de couvrir les charges afin de rendre la structure pérenne.

Le principe de fonctionnement consiste à octroyer de crédits des petits montants aux membres organisés en petits groupes. Ce groupe est constitué de cinq personnes. Le prêt est accordé dans un premier temps à deux personnes. Puis, si le crédit est remboursé, les deux autres personnes reçoivent le crédit. Enfin, vient le tour de la dernière personne si le deuxième groupe a honoré le crédit. Ce modèle de la Grameen Bank est à la base des tontines mutuelles.

Chaque membre du groupe accepte de se porter caution du remboursement des crédits accordés aux autres membres si ces derniers sont dans l'incapacité ou s'ils refusent de payer volontairement leur dette. Cette caution solidaire se substitue aux garanties matérielles et financières. Ces remboursements sont hebdomadaires et se font auprès de l'institution. Ces crédits sont octroyés par les agents de crédits. Ces agents effectuent des visites régulières auprès des différents membres du groupe pour pouvoir ensuite évaluer le potentiel et le rendement de leur activité. Cette analyse économique permet de déterminer la solvabilité de ces clients. La somme empruntée est répartie à tous les membres du groupe. Une fois effectué le premier prêt aux échéances prévues, un second prêt d'un montant globalement plus important leur sera accordé, et ainsi de suite. Cette technique de prêt progressif a pour but de motiver les emprunteurs à être réguliers au niveau de remboursement du crédit et de bénéficier à des montants plus importants. Ce système de groupe requiert un volet d'épargne obligatoire. Cette épargne permet de jouer le rôle de garantie du prêt en cas de défaillance d'un des membres du groupe.

Par ailleurs, le taux d'intérêt applicable est souvent élevé par rapport à celui du secteur bancaire classique. Malgré ce taux élevé, le remboursement de ces prêts par les bénéficiaires pauvres reste important.

On oublie souvent un autre aspect du crédit solidaire de la Grameen Bank. Cet aspect est le règlement intérieur mis en place par la caisse et que les membres doivent respecter. Ces principes sont aux nombres de seize (qui vont de l'hygiène jusqu'à la lutte contre la dot pour leur mariage) que les bénéficiaires du microcrédit doivent s'y conformer. Le but est d'éduquer les bénéficiaires.

La plupart des institutions dans le monde donnent peu d'importance à ce volet éducatif. Elle se focalise davantage sur l'outil financier. Il existe également des formations pour les agents d'épargne et de crédit afin qu'ils puissent mener à bien leur mission. Cette mission de proximité a pour but de mesurer la capacité financière des candidats à contracter un crédit et à le rembourser.

La Grameen Bank avec son approche innovante a permis une plus grande diffusion du système de crédit solidaire. Cette expérience a été reprise et appliquée un peu partout dans le monde à une grande vitesse avec le soutien de la Banque mondiale.

Par exemple en Amérique Latine, l'ONG ACCION a initié plusieurs programmes de microcrédits dans plusieurs pays d'Amérique Latine en appliquant la méthode des prêts de groupes avec des petits montants à court terme. Parmi les programmes lancés par ACCION (en 1992) pour aider les pauvres, on peut citer Bancosol en Bolivie (la première dans son pays) ou encore la Banque Rakyat d'Indonésie (BRI).

Dans les années 1980, cette méthodologie de crédit a été également exporté en Afrique avec le concours et aussi le soutien des opérateurs GRET (Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques) et de IRAM (Institut de Recherche et d'Applications des Méthodes de Développement). Cette méthodologie de la Gramen Bank s'est développée en s'adaptant au contexte socioculturel des populations visées.

### ***1.2.6. Les organisations mutualistes : les coopératives et les caisses villageoises***

#### ***a) Les coopératives***

Les institutions ayant une structure d'épargne et de crédit (également identifiées comme des mutuelles) : l'antériorité de l'épargne sur le crédit est un principe fondateur de la coopérative d'épargne (épargne d'abord, crédit ensuite). Elles sont créées à partir d'un modèle imaginé il y a un peu plus d'un siècle dans les pays développés et puis reproduite dans les pays en développement.

En Afrique, la deuxième forme des organisations de microfinance est le modèle coopératif à savoir les mutuelles et les caisses villageoises. Les coopératives financières sont d'abord imaginées et créées en Europe avant de se développer dans les pays du Sud.

L'Allemagne a été le berceau des premières coopératives d'épargne et de crédit. Deux hommes Schulze-Delitzsch(1808-1883) et Raiffeissen (1818-1888) ont initié ce modèle. On peut également citer Alphonse Desjardin (1854-1920) qui va initier en 1920 l'expérience canadienne des caisses populaires. Et par la suite, ces modèles furent exportés dans beaucoup de régions dans le monde (Soulama, 2005).

Le principe de ces caisses est de mettre en commun leur épargne. Cette épargne est gérée en appliquant un système démocratique à savoir une personne, une voix. L'idée est de permettre d'allier à la fois l'épargne et le crédit pour que les membres de la caisse puissent en profiter. L'octroi d'un prêt est conditionné à la constitution d'une épargne préalable. L'objectif est de sécuriser l'épargne des membres. Ce type de structure sont plus fréquentes généralement en milieu urbain ou péri-urbain.

Une coopérative peut être défini comme «une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et leurs besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement ». (L'alliance Coopérative Internationale : ACI).

En Afrique, ces réseaux de mutuelles adhèrent généralement à l'Association des coopératives d'épargne et de crédit en Afrique (ACECA). Au niveau international, elles sont affiliées à la confédération internationale de mutuelles qui est le World Council of Credit Unions (WOCCU). Ce dernier a été créée en 1971 et sa mission est de favoriser l'expansion des structures d'épargne et de crédit, en défendant leur importance et leur rôle dans le monde et aussi et surtout en mobilisant les fonds nécessaires pour leur développement.

Vu le nombre d'activités des différents organismes qu'ils soutiennent, ces différents opérateurs constituent les plus importants opérateurs en microfinance.

### *b) Les caisses villageoises*

Une autre variante des systèmes mutualistes est celui des caisses villageoises d'épargne et de crédits autogérés. Comme les mutuelles, le principe des caisses villageoises exigent la mise en place d'une épargne commune gérée par les responsables de la caisse pour pouvoir octroyer du prêt. Là aussi l'idée est d'allier l'épargne et le crédit pour subvenir aux besoins du village entier et pas seulement de quelques membres comme dans les cas des mutuelles. Pour cette structure, l'épargne n'est plus une condition préalable pour bénéficier du prêt, on peut emprunter à des membres n'ayant pas épargné. Il existe une cohésion forte au niveau de ces villages situés en milieu rural. Tous les membres du village et les représentants du pouvoir traditionnel participent à la prise de décision concernant leurs caisses lors des assemblées générales. Cette assemblée met en place le règlement intérieur et nomme les responsables financiers et administratifs pour approuver les comptes.

Ces caisses se sont implantées au début dans des zones rurales pour faire face aux besoins des populations à très faible revenu. Elles sont aujourd'hui implantées dans des zones géographiques plus favorables avec des populations aux revenus importants. Le crédit fournit par ces caisses est individuel. Pour garantir le crédit, l'ensemble du village se porte caution du prêt. La forte pression sociale qu'exerce les membres du village conduit un fort taux de remboursement.

Parmi ses formes de contrat, le modèle d'organisation de groupe solidaire est retenu. Ce modèle se révèle essentiellement efficace pour résoudre les problèmes de l'asymétrie de l'information et donc du rationnement du crédit.

#### ***1.2.7. Les groupes solidaires comme moyens de résolution de l'asymétrie d'information et ses limites***

Nous présentons l'efficacité du prêt de groupe de caution solidaire. Plusieurs approches complémentaires ou imbriquées sont utilisées dans la littérature pour démontrer les atouts en faveur de l'efficacité du prêt de Groupe de caution solidaire.

D'autres mécanismes sont utilisés par les institutions de microfinance pour augmenter leur performance de remboursement : l'utilisation d'échéances fréquentes pour le remboursement (prêt progressif) ou encore la gestion de proximité pour réduire les coûts de transaction.

##### ***1.2.7.1 La sélection de bons risques pour résoudre les problèmes générés par l'anti-sélection***

Pour résoudre les problèmes générés par l'anti-sélection, l'institution de microfinance cherche à choisir les clients les plus sérieux et les plus solvables, mais sauf qu'elle ne détient pas suffisamment d'informations sur ses derniers. C'est pourquoi, l'idée de groupe permet de remédier à cette défaillance en faisant jouer la proximité et la responsabilité conjointe.

Ces groupes se forment le plus souvent selon la proximité géographique ou culturelle (surtout ethniques). Ce qui permet de faciliter le contrôle des débiteurs entre eux à partir du moment où les groupes se connaissent bien (Armendariz de Aghion, 1999).

Selon Laffont et N'Guessan (2000), la connaissance mutuelle du groupe permet de renforcer la caution solidaire. Cette caution solidaire permet de réduire la défaillance d'un des membres du groupe et d'accroître l'efficacité du prêt. Cette méconnaissance peut aussi jouer dans le cas où la taille du membre du groupe reste assez élevée.

Cependant, des groupes hétérogènes peuvent également se constituer. Pour Armendariz de Aghion et Gollier (2000), Le groupe est aussi une stratégie de diversification du risque puisqu'ils n'ont pas d'information sur la qualité des projets des autres membres du groupe. Ce qui permet une mutualisation du risque au sein du groupe qui constitue une garantie de fait.

La taille optimale du groupe est aussi un élément essentiel de l'efficacité d'un groupe. Plus le nombre des membres augmente, plus certains membres cesseront d'assurer le contrôle dans l'espoir que les autres le feront à leur place. Dans ces conditions, le risque peut finir par s'accroître. (Diakité, 2007).

**Tableau 1 : Taille de groupe solidaire et efficacité de la responsabilité conjointe**

Effet de la responsabilité conjointe (%)	Nombre de membre du groupe solidaire
100	2
80	3
75	4
25	5
10	6
7	7
5	8
2	9
1	10
1	11
1	12

Selon Diakit (2007), le tableau montre que pour un groupe form  de deux personnes(2), le contr le mutuel est effectu    100%. Au-del  de quatre personnes, la responsabilit  conjointe ne joue plus son r le car le groupe diminue la garde du contr le. En conclusion, pour former les groupes solidaires valides et p rennes, il ne faut pas d passer quatre membres.

Egalement, pour Armendariz(1999), l'efficacit  du groupe est maximale lorsque la taille du groupe est moyenne (n'est ni trop petite ni trop grande). En fait, avec l'augmentation du nombre des membres de groupes, l'effet de garantie ne produit pas l'effet escompt .

Par ailleurs, pour que le groupe puisse fonctionner d'une mani re efficace et jouer pleinement son r le de responsabilit  conjointe, il ne doit ni  tre artificiel ni  tre un simple groupe de pr te-noms.

De plus, les membres du groupe ne doivent pas avoir de lien de parent  ou exercer des activit s similaires pouvant engendrer une concurrence entre les diff rents groupes (Lanha, 53 2001a). Ce qui pourrait   termes engendrer une saturation du march  et des difficult s de remboursement du cr dit.

Ce syst me d'auto s lection de groupe solidaire est th oriquement efficace pour apporter des solutions aux probl mes d'anti-s lection et il peut m me solutionner les difficult s qu'entraine l'al a moral.

#### ***1.2.7.2 La r solution des probl mes li s   l'al a moral par le contr le de pairs***

Pour r soudre les probl mes li s   l'al a moral, les institutions de microfinance transf rent une partie du risque aux emprunteurs. Ce qui conduit   d velopper pour l'ensemble de chacun du groupe un bon comportement (le respect de l'engagement, l'honn tet ) pour ne pas   payer pour les autres emprunteurs d faillants.

Une fois le cr dit octroy , « chacun des membres se soucie du comportement de ses pairs et met en  uvre une certaine surveillance au profit du remboursement. L'al a de moralit  ex post en est r duit » (Lanha, 2004a, p.7).

Dans le cas de la situation d'al a moral, Stiglitz (1990) montre aussi que la responsabilit  conjointe permet aux emprunteurs d'obtenir des volumes de pr ts plus  lev s par le biais des programmes de groupe de pr t solidaire. L'offre de ce type de montant de pr t serait trop risqu e dans le cadre de contrat individuel. Donc, ce m canisme de pr t de groupe peut baisser le taux d'int r t et desserrer la contrainte de rationnement du cr dit.

Pour Armendariz de Aghion(1999), les membres du groupe sont incit s   se contr ler mutuellement afin de r duire le risque de d faut strat gique. En cas de d faut, le principe de responsabilit  conjointe implique l'exclusion de l'acc s au cr dit.

Pour Conning(1999) les groupes disposent d'un avantage important en mati re de contr le par rapport   l'institution de microfinance. En effet, ces pr ts de groupe avec contr le de pairs poussent d'une part chacun des membres   bien d finir les actions   effectuer pour bien r aliser leurs projets et d'autre part   r aliser

des contrôles sur les autres membres du groupe. Ce qui permet de diversifier le risque et d'accroître l'entente et le bien être dans le groupe.

Par conséquent, la responsabilité conjointe garantit le remboursement du crédit à l'Institution de microfinance malgré la défaillance de l'emprunteur. Le risque de défaut se déplace du prêteur aux emprunteurs car ils se connaissent bien et disposent mieux que les prêteurs des moyens pour se faire rembourser par le défaillant (Diakité, 2008).

On peut conclure que le prêt de groupe permet de remédier aux problèmes liés à l'aléa moral et à l'anti-sélection et donc à l'asymétrie d'information. Pour autant ce modèle de groupe solidaire présente des limites quant à l'efficacité de lutte contre la pauvreté et de favoriser le développement.

#### ***1.2.8. Les limites de prêt de groupe***

Les limites sur l'efficacité du groupe à lutter efficacement à réduire la pauvreté et de permettre un développement économique est souvent mis en avant. Elle peut avoir un effet contraire sur la production surtout avec les clients qui réalisent une grande marge de manœuvre et qui n'ont pas besoin de la solidarité du groupe. Avec le développement des comportements opportuniste et individualiste, les bénéfices de l'effet du groupe tend à diminuer voir disparaître. Puis, l'importance du groupe solidaire n'est pas suffisamment bien expliquée par les agents de crédit pour qu'elles puissent avoir l'efficacité attendue. Ensuite, la pression sociale exercée sur les groupes pour renforcer le remboursement peut fragiliser le groupe et entraîner le départ de certains membres du groupe.

Cette pression du groupe est très utile pour l'institution de microfinance puisqu'elle permet de renforcer le remboursement des prêts. Mais, cette pression peut créer pour les emprunteurs défaillants une certaine forme d'inégalité et entraîné des fois un dysfonctionnement locale. De ce fait, la solidarité du groupe reste très fragile, et elle n'est pas à l'abri d'un départ d'un des membres du groupe.

Il faut aussi rappeler que cette solidarité est très ancienne, et elle s'inspirait de la méthodologie de prêt du secteur informel au sein des familles, des villages et de groupes sociaux divers. L'idée de se porter garant mutuellement entre ménages pauvres n'ayant pas de biens personnels ou familiaux est devenue incontournable. Ces valeurs d'entraide étaient basées sur les valeurs de solidarité (caisse villageoise ou encore tontines) et permettaient de faire jouer l'honneur et le respect de l'engagement pour sécuriser le prêt (Lapenu et al. 2003).

##### ***a) Groupe de caution solidaire et la montée de l'individualisme***

Les groupes solidaires sont présentés comme une alternative aux garanties matérielles. Ces groupes permettent d'offrir des informations à faibles coûts aux différents membres du groupe. Ce qui permet par la suite de réduire le défaut de paiement.

Le passage obligé par la caution solidaire pour obtenir un prêt est « parfois ressenti par certains agents comme une contrainte contre-productive, notamment pour les individus qui ont une source financière et qui auraient pu se passer de la tutelle du groupe » (Soulama, 2005, p.143). Pour ces agents, la caution solidaire met en difficulté la cohésion du groupe et les efforts de chacun. Certes, la caution du groupe est une forme de pression pour améliorer le remboursement de l'institution de microfinance afin de sécuriser et de pérenniser les fonds qui sont mis en place par les institutions de microfinance. Mais, pour certains agents, la constitution de ces groupes peut avoir un impact négatif sur l'épargne individuelle. Par exemple, si un membre du groupe bénéficiaire du prêt ne rembourse pas la somme empruntée, alors les autres membres du groupe sont obligés de payer à sa place en utilisant leur propre épargne pour ensuite voir avec les autres membres du groupe comment elles pourront récupérer leur argent. D'autre cas de comportement individualiste sont aussi à souligner quant à l'utilisation des prêts. Cette caution solidaire est parfois utilisée à l'achat des biens de consommation. Ce qui peut compromettre le remboursement puisque les membres du groupe, du fait de la caution solidaire, seront amenés à reprendre des dettes qui peut parfois dépasser leurs moyens.

Mais avec la montée de l'individualisme et l'affaiblissement des rapports sociaux, les avantages du groupe solidaire ou de la caution solidaire peut avec le temps disparaître. Il deviendra de plus en plus difficile pour les institutions de microfinance de continuer d'accorder des crédits de petits montants aux membres.

***b. Caution solidaire, une notion peu comprise par les emprunteurs***

Dans de nombreuses institutions de microfinance, les salariés ne disposent pas d'assez de temps pour expliquer et vérifier le fonctionnement de la caution solidaire aux nouveaux membres. C'est pourquoi, elles cherchent à expliquer directement aux responsables de groupe au lieu de le faire avec chaque individu membre du groupe, ce qui permet de réaliser des économies d'échelle. Elles ont tendance à expliquer d'une manière mécanique le fondement de la caution solidaire. Ce qui rend difficile la compréhension et l'importance de la caution solidaire aux différents membres des groupes.

Les salariés des institutions de microfinance présentent les groupes solidaires comme une voie d'accès au crédit et non comme une garantie du prêt. Ce qui, par la suite, conduit à la constitution de groupe peu opérationnel ayant des comportements opportunistes, voir fictifs ou de prête-noms. L'engagement et la solidarité entre les groupes n'est, plus donc, respecté entre les groupes emprunteurs.

***c. Caution solidaire, un moyen de contrainte pour mieux rembourser***

La pression sociale est très importante, il permet à chacun de chercher par tous les moyens de rembourser ses dettes. Les emprunteurs sont parfois forcés, pour éviter l'humiliation du groupe, de trouver une solution à tout prix.

Selon Cécile Lapeneu et alii(1999), il existe deux formes de pressions sociales, c'est la pression sociale « passive », et la pression sociale « active ». La pression sociale passive se traduit par ce sentiment de responsabilité ou de culpabilité auprès des membres qui n'ont pas remboursé leur crédit. La pression sociale « active » quant à elle, s'explique par des prises de décisions plus radicale des membres du groupe tel que la menace physique, ou encore l'humiliation du membre défaillant sur la voie publique. Cette pression du groupe est très utile pour l'institution de microfinance puisqu'elle permet de renforcer le remboursement des prêts. Mais, des fois, son impact reste limité et peut entraîner des départs des membres du groupe.

Ce principe du groupe n'est pas uniquement limité aux pressions de la sanction, d'autres mécanismes sont à chercher pour venir en aide à l'emprunteur en difficulté. Par exemple, la création d'un fond destiné à faire face aux éventuelles défauts de remboursements, ou encore la mise en place des mesures permettant d'étaler les échéances de remboursements.

Il faudrait par ailleurs mettre en place une politique de formation quant au fonctionnement et aux respects des engagements pris par les différents membres du groupe. Un meilleur apprentissage du fonctionnement du groupe entraine un meilleurs taux de remboursement important (banque mondiale, 1998).

***c) Caution solidaire, et montant des prêts assez faibles***

Les montants de prêts accordés aux groupes sont plus faibles que ceux des crédits individuels. Cette caution solidaire permet à tous les groupes de se porter mutuellement responsable pour les mêmes montants. Mais, lorsque les emprunteurs cherchent à contracter pour des montants plus importants, cette responsabilité commune trouve ses limites. En fait, ce principe de caution solidaire ne permet pas de garantir les montants de prêts élevés. Ce qui peut décourager les clients qui ne seront plus en mesure de pouvoir trouver une réponse à leur besoin de financement.

Pour les institutions de microfinance, c'est une perte de clientèle les plus sérieux et aussi une baisse de leurs portefeuille de crédit.

D'autre mécanismes, tels que le mécanisme incitatifs dynamiques (les prêts progressifs) ou encore la gestion de la proximité, sont utilisés par les institutions de microfinance pour augmenter leur performance de remboursement.

Donc face aux nombreux risques, il serait utile de prévoir des mesures permettant de renforcer l'efficacité de la caution solidaire »(Lapenu et al. , 2003).

### ***1.2.8. Les autres mécanismes pour maîtriser les risques de contrepartie***

#### ***1.2.8.1 Prêts progressifs ou les incitations dynamiques***

Dans l'idée de décourager l'emprunteur de falsifier la véracité des informations en sa possession, et surtout de le pousser à divulguer ses projets, l'institution prêteuse peut mettre en place des techniques très concrètes des prêts progressifs appelés aussi des incitations dynamiques (MOTANLIEU, 2002).

Cette technique de prêt a pour but de motiver les emprunteurs à rembourser à terme et de créer une relation de confiance solide entre les deux parties en présence à savoir le prêteur et l'emprunteur. Ce qui permet de faciliter le remboursement du premier prêt d'une manière sûr et efficace afin de pouvoir bénéficier du second prêt et ainsi de suite. Cette anticipation de crédits plus importante de la part de l'emprunteur accroît sa motivation de rembourser dans les délais (Hulme et Mosley, 1996). Ce mécanisme permet au créancier de choisir les emprunteurs les plus fiables et les plus sérieux et de baisser aussi les coûts liés à la recherche d'information de la part du prêteur.

En outre, le remboursement de la somme empruntée s'effectue régulièrement et périodiquement afin que ce crédit ne soit pas utilisée à d'autre fins, et également de détecter à temps et dans les meilleurs délais les mauvais payeurs appartenant aux groupes solidaires.

Les institutions de microfinance utilisent aussi le prêt progressif pour motiver et fidéliser les bénéficiaires du crédit (ne pas être exclus du groupe), et aussi de bénéficier un financement assez conséquent pour ses activités génératrices de revenus prochainement (Besley, 1995).

Pour l'institution, cette technique est un moyen de mieux sélectionner les clients les plus sérieux. Ce qui conduit à avoir par la suite un meilleur taux de remboursement du crédit. Ce mécanisme est un bon baromètre qui a pour but d'alerter très tôt la bonne foi de l'emprunteur et de poser par la même occasion les bases d'une relation durable entre les parties.

Mais l'efficacité de cette méthode peut se trouver limitée par la concurrence entre les institutions de microfinance et aussi par la mobilité des emprunteurs. De plus, le risque des comportements opportunistes est toujours présent parmi les emprunteurs. En fait, ces clients ne rembourseront plus s'ils estiment que le prêteur à un moment donné cessera de leur octroyer du crédit ou si en tant qu'emprunteur lui-même décide de ne plus solliciter de crédit.

#### ***1.2.8.2 La gestion de proximité***

Pour mieux contrôler les risques de contrepartie, la microfinance utilise des mécanismes prudeniels tels que la caution solidaire, ou les prêts progressifs cités ci-dessus. Mais ces mesures ne suffisent pas à éliminer complètement cette méfiance entre l'institution et les bénéficiaires du crédit. En principe, la garantie solidaire qui était destinée à assurer la garantie du groupe pour le paiement du crédit peut ne pas jouer son rôle et même favoriser le non paiement de la dette. En fait, le client qui durant le contrat faisait preuve de bonne foi peut à la fin du contrat ne plus pouvoir rembourser son crédit et de ce fait découvrir sa mauvaise foi. Cela montre les limites de ces mécanismes qui pourtant sont une preuve d'efficacité.

Il faut donc créer un climat de confiance, basée essentiellement sur la proximité. Le fait de mieux connaître le quotidien et la culture de l'autre, permet de créer un climat de confiance entre les deux partenaires.

Cette finance de proximité permet de réduire les problèmes d'asymétrie d'information et de ce fait d'accroître la confiance entre l'emprunteur et le prêteur afin d'assurer une bonne performance en matière de remboursement (Servet, 1996 ; Lelart, 2008).

La proximité à la fois géographique et sociale devient la solution appropriée pour favoriser ce climat de confiance entre les partenaires. Selon Labie (1998), le point commun pour l'ensemble des programmes et institutions de microfinance est essentiellement d'instaurer une proximité géographique et sociale avec les clients micro-entrepreneurs.

Cette proximité est d'abord géographique et admet de faire baisser le nombre de clients qui ne peuvent pas bénéficier du crédit par le fait de l'éloignement de l'agence de crédit. Ensuite, les agents de crédits qui sont sur le terrain sont amenées à suivre de plus près les clients afin d'éviter de contrôler et d'anticiper tout

comportement opportuniste qui a pour but de profiter au mieux de ses intérêts sans respecter les principes moraux de base de l'institution. Généralement, la visite régulière des agents de crédits au domicile des clients permet non seulement de s'assurer de l'utilisation du crédit mais aussi d'accompagner les micros entrepreneurs à mieux gérer leur projet.

La fréquence des visites de ces derniers peut être évalué à une ou à deux fois par semaine en fonction de l'importance du risque lié à l'activité du micro-entrepreneur. Ces visites de contrôle se font d'une manière surprise et aléatoire. L'objet de ses visites ont pour but de favoriser l'écoute, le conseil, aussi et surtout de rappeler d'honorer les remboursements des échéances de l'emprunt.

Egalement, à travers ses visites effectuées par l'agent de crédit permet de mieux connaître la situation actuelle et le projet des demandeurs du crédit et par la suite permet à l'institution de mieux évaluer le risque (Lelart, 2008). 60

Par ailleurs, cette proximité géographique permet, également, de nouer un lien culturel entre les différents acteurs du programme de la microfinance. Elle soutient la compréhension et le rapprochement des programmes aux contextes locaux. De ce fait, les Institutions de microfinance pourront plus facilement mesurer le degré d'acceptation par les clients de normes et des règles juridiques résultant de l'opération de crédit.

La connaissance de ces normes permet de mieux accepter la sanction sociale ou morale qui en découle en cas de défaut du client (Guerin et Vallat, 2000). Il faut faire en sorte que la population locale soit concernée par la gestion.

Par conséquent, cette proximité à la fois géographique et culturelle reste un concept essentiel qui permet de résoudre le problème de rationnement de crédit dans le domaine de la microfinance grâce à une meilleure connaissance sur les caractéristiques de l'emprunteur et de ses projets.

### ***1.2.8.3 Les facteurs culturels et religieux***

Pour renforcer la garantie et la sécurité des contrats, les Institutions de microfinance cherchent à utiliser certains facteurs culturels pour limiter les comportements opportunistes des emprunteurs. Par exemple, le fait d'implorer DIEU, en craignant DIEU par sa puissance, son omniprésence peut jouer un rôle important pour réguler le comportement des emprunteurs et de limiter l'asymétrie de l'information.

La crainte de Dieu est utilisée dans la réduction du risque moral, notamment le défaut stratégique (Lahna, 2004b). Elle est utilisée, sans coût, par le prêteur pour faire face à l'asymétrie d'information.

En effet, au moment où les deux parties s'accordent sur les termes du contrat, Dieu est témoin par sa présence. Justement, c'est cette présence divine qui empêche tout comportement non conforme aux termes du contrat. Dans son Omniscience, Dieu connaît d'avance la réalisation des contrats et les intentions de l'emprunteur (quelles soient cachées ou apparentes) car DIEU est infini dans son être. Son omnipotence, ou sa puissance dissuade tout emprunteur véreux (Diakité, 2008). Donc, c'est ce contrôle et cette punition divine qui décourage tout délinquant voulant en profiter de ce crédit.

Dans ces conditions, « *le contrat du crédit devient sacré car scellé sous l'égide de Dieu* » (Lahna, 2004b). Donc le prêteur s'en remet à la confiance à Dieu et baisse ses activités de surveillance et de contrôle. Quant à l'emprunteur, par la peur de DIEU, il démontre sa sincérité et son degré d'engagement et la vraie valeur de ses activités par crainte de Dieu. Ce qui amène par la suite, une baisse importante des coûts qui a pour effet d'améliorer la qualité du portefeuille de l'institution de microfinance.

### ***Conclusion partielle du premier chapitre***

Les micro-entrepreneurs, pendant longtemps exclus du système financier traditionnel (les banques) pour des raisons de rentabilité, ont eu enfin beaucoup de facilité pour avoir accès au crédit grâce à l'émergence de la microfinance. Ce marché du crédit bancaire présente des problèmes d'information asymétrique lié à l'incertitude du respect des engagements de remboursement du prêt. Cette situation, où l'information n'est pas transparente, pousse les banques à renforcer leur capacité de vigilance et à réduire les montants des prêts distribués en rationnant le crédit. Ce qui exclut un bon nombre d'emprunteurs pauvres du marché du crédit.

Dans sa politique de lutte contre la pauvreté, la microfinance n'est pas épargnée par le problème de risque de contrepartie inhérent à l'activité d'intermédiation financière où elle transfère les fonds des agents à

capacité de financement vers ceux à besoin de financement. Pour les institutions de microfinance, il existe d'autres mécanismes innovant dans le monde de la finance pour pouvoir maîtriser le risque de contrepartie. En fait, pour les pauvres exclus du système financier classique, les institutions de microfinance proposent notamment la garantie solidaire pour résoudre les problèmes de l'asymétrie d'information ou encore les prêts progressifs et la gestion de proximité.

Ces différents mécanismes mis en œuvre par la microfinance ont démontré leur efficacité à la fois théorique mais aussi pratique. Ils ont permis d'accroître le taux de remboursement des institutions de microfinance en améliorant leur qualité de portefeuille. Ils ont également eu par la même occasion un impact positif sur la condition socio-économique des clients.

Ces mécanismes, quoique efficaces en matière de remboursement, présentent des limites. Les limites sur l'efficacité du groupe à lutter efficacement à réduire la pauvreté et de permettre un développement économique est souvent mis en avant. Avec le développement des comportements opportuniste et individualiste, les bénéfices de l'effet du groupe tend à diminuer voire disparaître. Puis, l'importance du groupe solidaire n'est pas suffisamment bien expliqué par les agents de crédit pour qu'elles puissent avoir l'efficacité attendue. Enfin, la pression sociale exercée sur les groupes pour renforcer le remboursement peut fragiliser le groupe et entraîner le départ de certains membres du groupe.

D'où la nécessité pour les institutions de microfinance de bien analyser les projets présentés par les emprunteurs avant leur financements. Egalement, elles doivent coordonner et échanger les informations afin de renforcer les expériences des uns et des autres. Et l'Etat doit renforcer les moyens financiers, réglementaires et juridique mis à la disposition de ses institutions pour les consolider afin de les rendre pérennes à long terme.

#### **CONCLUSION GENERALE**

Cette dissertation constitue la première partie de notre analyse sur la problématique de la microfinance dans le processus de la réduction de la pauvreté en République Démocratique du Congo. En effet, pour améliorer le bien être de la population, l'offre des produits financiers occupe une place importante. C'est dans ce sens, nous avons pensé que la microfinance qui est considéré comme un instrument financier au service des pauvres serait favorable pour atténuer la pauvreté de la population bénéficiaires et de leurs ménages.

Cependant, nous avons constaté que l'efficacité de la microfinance reste très modeste voire mitigée, notamment dans le renforcement des capacités des populations bénéficiaires. C'est ainsi que, dans cette dissertation, nous avons présenté quelques observations relatives à la problématique de la microfinance en RDC. Les questions qui soulèvent cette recherche se résume comme suit :

La microfinance permet-elle de lutter efficacement contre la pauvreté en République Démocratique du Congo ?

Comment se présente son impact sur le niveau de vie de ces bénéficiaires et de leurs ménages?

Selon nos hypothèses, nous avons pensé qu'aux regards des caractéristiques économiques et politiques observées ces dernières années en RDC, la microfinance ne serait pas susceptible de réduire la pauvreté. S'agissant à la question relative à son impact sur le niveau de vie des bénéficiaires et de leurs ménages nous avons pensé que si la microfinance n'est pas en mesure d'alléger la pauvreté en RDC, par conséquent son impact serait insignifiant, voir négatif. Cette faiblesse serait par le fait que, la microfinance financerait surtout le secteur d'activité économique de faible croissance.

Avant d'entrer dans la profondeur de nos analyses, nous avons commencé à expliquer sur le premier chapitre, la théorie économique de la microfinance afin de comprendre son fondement théorique qui est basé le fonctionnement de marché de crédit. Notons que, Cette dissertation ne présente pas la totalité de notre analyse. Les résultats de notre thème, seront présentés prochainement sur la seconde partie de cette recherche.

#### **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

- DARU, P., BEEMSTERBOER, E., CHURCHILL, C.F. (2004), « *La servitude pour dette et la finance solidaire comme mode de lutte et de prévention : leçons préliminaires d'un projet du Bureau International du Travail en Asie du Sud* » (183-211), dans GUERIN, I., SERVET,
- J.M., « *Exclusion et Liens Financiers – Rapport du Centre Walras 2003* », Paris, Economica.
- CISD, *Coalition Interagence Sida et Développement* (2004), « *VIH/SIDA et Microfinance* » (161-171) dans GUERIN, I., SERVET, J.M., « *Exclusion et Liens Financiers – Rapport du Centre Walras 2003* », Paris, Economica.

- CHURCHILL, C.F. (2004), « *La microassurance est-elle une priorité pour les pauvres ? Comprendre la demande de services financiers de gestion des risques* » (39-55) dans GUERIN, I., SERVET, J.M., « *Exclusion et Liens Financiers – Rapport du Centre Walras 2003* », Paris, Economica.
- CHURCHILL, C.F., LIBER, D., Mc CORD, M.J., ROTH, J. (2004), « *L'assurance et les institutions de microfinance – guide technique pour le développement et la prestation de services de micro-assurance* », Genève, ILO & ADA (pour la traduction française).
- De Herdt T et Marysse S., (1996) *L'économie informelle au Zaïre : (Sur)vie et pauvreté dans la période de transition*, Ed. L'Harmattan, Paris.
- Aglietta M. & Orléan A., 2002 : *La monnaie entre violence et confiance*, Odile Jacob, Paris, 378 pages
- Abalo, C. (2007), *Importance de la microfinance dans le financement des microentreprises au Togo*, Conférence économique africaine, 16 pages.
- Abdelmoumni F. (2005) « *Paradoxes de la microfinance – Plaidoyer pour la récupération de la microfinance par les banques, et pour le retour des ONG au développement* », Technique Financière et développement, 78/mars, point de vue.
- Abdelmoumni F. « *Paradoxes de la microfinance – Plaidoyer pour la récupération de la microfinance par les banques, et pour le retour des ONG au développement* », Technique Financière et développement, 78/mars 2005.
- Acclassato, D. (2008), « *Les plafonnements de taux de microcrédit en microfinance servent-ils réellement les pauvres et petits opérateurs économiques?* » Mondes en développement 1/, (n° 141) p. 93-109.
- Acclassato, D. (2008), « *Taux d'intérêt effectif, viabilité financière et financement des petits opérateurs économiques par les institutions de microfinance au Bénin* », Annals of Public and Cooperative Economics, 79 : 1, p. 161-195.
- Adam, M., (1998) « *La microfinance : un outil de développement dans un contexte de lutte contre la pauvreté* », ADA Dialogue, n° 14, p. 5-18.
- Agence française de développement (AFD), « *Précis de réglementation de la microfinance* », n° 21, tome II, 70 pages.
- Ahouandjinou, A. (2009), *Contribution du microcrédit à la réduction de la pauvreté dans la commune d'Abomey-Calavi : cas de l'ONG BETHESDA*, IPD-AOS, Centre de documentation de BETHESDA, 96 pages.
- Akerlof, J. (1970), *The Market for Lemons : Quality Uncertainty and the Marked Mechanism*, Quarterly journal of economics, N°84, p.488-500.
- Akiana Mfere, W.U. (2009), « *La microfinance au Congo Brazzaville : sa contribution dans le financement de l'économie et les faiblesses de son cadre juridique et institutionnel* », Communication à la 7ième conférence internationale globelics conférence, Dakar, 20 pages.
- Alahanou, E.D. (2010), *Programme de microcrédit aux plus pauvres (PMCPP) dans le processus de réduction de la pauvreté dans le neuvième arrondissement de Cotonou*, Université d'Abomey-Calavi, Bibliothèque de la Flash, 65 pages.
- Arundhati, P. (2009), « *Est-ce que le microcrédit facilite le développement socio-économique? Une étude de cas sur la banque Grameen et proposition d'évaluation de l'impact* », in Pepperdine policy review- Vol. 2, 14 pages.
- Balkenhol, B., (2009) *Microfinance et politique publique*, PUF, Paris.
- Balomba, P.M. (2005), *Microfinance en République démocratique du Congo : cas du site maraîcher de N'djili/Cecomaf à Kinshasa*, Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux et université catholique de Louvain, 49 pages.
- Banerjee, A. V, et Duflot, E; (2009), « *l'approche expérimentale en économie du développement* », Revue d'économie politique, vol.119, n°5 P691-726.
- Banque Mondiale, (2015), *Rapport sur le développement dans le monde*.
- Bateman, *problématique de la microfinance dans le monde*, ed., 2014
- Baumann, E. (2001) « *Burkina Faso: heurs et quelques malheurs de la microfinance* », in Rapport Exclusion et Liens financiers, Rapport 2001, Paris, Economica, pp° 214-226.
- Bédécarrats, F. (2012), « *L'impact de la microfinance: un enjeu politique au prisme de ses controverses scientifiques* », Mondes en développement, (2), 127-142.
- Benicourt, E. (2009), « *La pauvreté selon le PNUD et la banque mondiale* », Etudes rurales 3/, no 159-160, p. 35-53.
- Bouquet, E. (2008), « *Enjeux et controverses autour des études d'impact en microfinance. Comment concilier rigueur et pertinence opérationnelle ?* ».
- Bouquet, E., Wampfler, B. et Ralison, E.(2009), « *Rigueur scientifique et pertinence opérationnelle des études d'impact en microfinance : une alliance à construire enseignements d'une étude en partenariat à Madagascar* », Revue Tiers Monde, n°1, p.91-108.

- Bouyo, K.J.N. (2009), «*Impact du projet d'appui à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire (PARPIA) et la lutte contre la pauvreté de la femme démunie au sud du Tchad*», Université de N'Djamena, 11 pages.
- Cellule de Microfinance, (2003), *Evaluation et impacts de la microfinance sur les bénéficiaires de microcrédit*, Cotonou, 131 pages.
- Chao-Beroff, R., (1997), «*Développer des services financiers en milieu défavorisé : le cas des caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées du pays dogon* ». Microfinance pour les pauvres, Paris : FIDA/OCDE, p.95-118.
- Chaze, C., (2006) *Le microcrédit dans les quartiers en difficulté*, Adie, Avril, P17.
- Cling, J.-P. et al, (2002), *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Paris, DIAL/Économica, 19 pages.
- Deslauriers, J.P. (1987), *Les méthodes de la recherche qualitative*, Les presses de l'université de Québec, Québec, 153 pages.
- Développement International Desjardins (2002) «*L'impact des Coopératives d'épargne et de crédit au Burkina- Faso* », *Cahier* 19, p.115.
- Diakite, B.S. (2009), *Microfinance et finance de développement*, Paris, Edition Menaibuc.
- Diakite, B.S.(2007), «*Economie et Structure de la microfinance : Une alternative pour le développement des Etats membres de l'UEMOA(Union Economique et Monétaire Ouest Africaine)*, Thèse de Doctorat des Sciences Economiques à l'Université de paris Descartes (Paris, V), Paris .
- Diakite, B.S.(2008), *les Fondements théoriques de l'économie de la microfinance*, Paris, Edition.
- Dirat, J.R. et Makaya, A., (1994) «*Proximité, diffusion de l'innovation et réintermédiation tontinière dans les grands marchés de Pointe-Noire (Congo)* », Note de Recherche UREFAUPELF, n°94-44.
- Dirat, J.R., (1985) *Financement et développement : l'exemple du Congo. Thèse de 3° cycle*, Paris X. Nanterre.
- Dirat, J.R., (1995) «*Promotion du secteur informel au Congo : Analyse institutionnelle* », *BIT*, Novembre, Brazzaville.
- Dirat, J.R., (2001) *La microfinance et Promotion de l'entrepreneuriat : Le cas du Congo thèse de Doctorat. Orléans*, Université d'Orléans, p. 356.
- Dirat, J.R., (2002) «*Les paradoxes du développement de la microfinance : l'exemple de la Mucodec* », Notes de recherches du *Laboratoire d'Economie Financière*, Université de Brazzaville, 2002, p.15.
- Dirat, J.R., (2003) «*Etude sur le marché de la microfinance en République du Congo Brazzaville* », p. 80.
- DJADE, K. (2011), *L'économie informelle en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 249 pages.
- Djefal, S. (2007), *La microfinance entre le marché et la solidarité – l'exemple de l'Afrique de l'Ouest*, Editions des Archives Contemporaines et Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), Paris.
- Document sur la Stratégie de Réduction de la pauvreté (DRSP), (2013), République Démocratique du Congo.
- Document sur la Stratégie de Réduction de la pauvreté (DRSP), (2011-2015), République Démocratique du Congo.
- Doligez, F. (2002), «*Microfinance et dynamiques économiques : quels effets après dix ans d'innovations financières ?*», in : *Tiers-Monde*, tome 43, no172, Microfinance : petites sommes, grands effets ?, (sous la direction de Dominique Gentil et Jean-Michele Servet), p. 783-808.
- Doligez, F., (2006) «*Evolution et nouveaux enjeux en microfinance* » *BIM, GRET&CIRAD*, 24, Janvier, p.5.
- Doumbouya M.L. (2005) «*Une analyse critique de la théorie de la répression financière : le cas de la Guinée* », Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2.
- DSFD (2003) *Monographie des Systèmes Financiers Décentralisés du Bénin*, Bceao publication, Dakar
- Fonds d'équipement des Nations Unies, (2003) «*Evaluation de l'impact des programmes de microfinance* », Présentation des études de cas réalisées à Haïti, au Kenya, au Malawi et au Nigeria, 128 p.
- Dugas-Irequi, S. (2007). *Le débat entre institutionnalistes et welfaristes en microfinance*, collaboration spéciale.
- Eber, N.(2000), «*Sélection de clientèle et Exclusion bancaire* », *Revue d'Economie financière*, n°58, p.79-96.
- Echaudemaison, C. D. (1989), *Dictionnaire d'économie et des sciences sociales*, Paris, Nathan, 332 pages.
- Fernand, V. (2000), «*Le microcrédit est-il un instrument de développement?*», dans *Problèmes Économiques*, no 2.666, p. 1-11.
- Fernando, J. L. (2006), *Microfinance Perils and Prospects*, Routledge, 242 p.
- *Finance informelle dans les pays en voie de développement*

- Fodé, N. (2009), *Microfinance en Afrique de l'Ouest quelle viabilité ?* Paris, L'Harmattan, 415 pages.
- Fonds National de la Microfinance, FNM (2011), Mission global du programme de microcrédit aux plus pauvres (PMCPP), Rapport d'étude, 88 pages.
- Fouillet, C. (2003), « *l'évaluation d'impact en microfinance: proposition d'une grille de lecture* », in Exclusion et liens Financiers - Rapport du Centre Walras 2003, p.561-592.
- Fouillet, C. (2006) « *La Microfinance serait-elle devenue folle ? Crise en Andhra Pradesh (Inde)* » Bulletin d'Information du Mardi (BIM), n° - 25 avril 2006, Gret-Cirad
- Fouillet, C. « *La Microfinance serait-elle devenue folle ? Crise en Andhra Pradesh (Inde)* », Bulletin d'Information du Mardi (BIM), n° - 25 avril 2006, Gret-Cirad
- Fouillet, C. et al, (2007), « *Le microcrédit au péril du néolibéralisme et de marchands d'illusions. Manifeste pour une inclusion financière socialement responsable* », Revue de Mauss no 29, p. 329-350.
- Fouillet, C.(2006), « *la microfinance serait-elle devenue folle ? Crise en Andhra Pradesh (Inde)* », Bulletins d'information du mardi (BIM), Pôle microfinancement (CIRAD/GRET).
- Fouillet, C., Guerin, I., Morvant-Roux, S., Roesch, M. & Servet, J.M.(2007), « *le microcrédit au péril du néolibéralisme et de marchands d'illusions : Manifeste pour une inclusion financière socialement responsable.* », Revue du MAUSS, n°1, p.329-350.
- Gauthier, B. (2009), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'université du Québec, 747 pages.
- Gauthier, Y. (2003), « *l'évaluation d'impact en microfinance : proposition d'une grille de lecture* », in Exclusion et Liens Financiers – Rapport du centre Walras 2003, p.561 – 592.
- Gentil, D. et Servet, J.M., (2002) « *Entre 'localisation' et mondialisation : la microfinance comme révélateur et comme levier de changements socio-économiques* », *Revue Tiers Monde* n°172, p.737-760.
- Gentil, D. et Servet, J.M., (2002) « *Microfinance : petites sommes, grands effets ?* », *Revue Tiers Monde* n°172, p.729-735.
- Gentil, D., (2002) *Microfinance : Acteurs, 'normes' et formes de régulation dans la microfinance , Comment réduire pauvreté et inégalité : pour une méthodologie des politiques publiques*, IRD-KARTHALA , p.95, Paris.
- Grosjean, P. (2000), « *La pensée d'Amartya Sen sur le développement* », *Revue Quart Monde*, no 176, p. 1-4.
- Gubert, F. et Economiste, D.I.A.L.(2005), « *La microfinance est-elle un outil de réduction de la pauvreté ? Etat de la recherche.* Développement, vol.28, n°2, p.333-346.
- Guérin I. et Vallat. D.(2000), « *Tres petites entreprise et exclusion bancaire en France* », *Revue d'économie Financière*, n°58, p.151-162.
- Guérin, I & Servet J-M, (2005) « *L'économie solidaire entre local et global : l'exemple de la microfinance* », *RECMA*, n° 296
- Guérin, I. (2004) « *Microfinance et servitude pour dette* », *Bulletin d'Information du Mardi (BIM)*, n° - 07 décembre 2004, Gret-Cirad
- Guérin, I. (2005) « *Les avantages comparatifs de la finance informelle* », *Bulletin d'Information du Mardi (BIM)*, n° - 14 juin 2005, Gret-Cirad
- Guerin, I., Palier,J., Prévost,B. (2009), *Femme et microfinance : espoirs et désillusions de l'expérience indienne.* Archives contemporaines.
- GUÉRIN, S. (2002), « *Les pratiques financières des femmes entrepreneurs. Exemples sénégalais* », in : Tiers-Mondes, tome 43, no172, Microfinance : petites sommes, grands effets ? (sous la direction de Dominique Gentil et Jean-Michel Servet), p. 809-828.
- Guillaume Iyenda, « *Pauvreté urbaine et secteur informel à Kinshasa* », in D+C Développement et Coopération, N° 5, Septembre/Octobre 2002, pp.18 – 21
- Gulde, A.-M & Pattillo C. (2006), « *Financiarisation de l'Afrique, L'Afrique pourrait croître encore plus si elle réformait son secteur financier* », *Finance et Développement*, juin, pp. 44-47.
- Héliès, O. (2007) « *Surendettement : le chemin vers l'extrême pauvreté* », *Bulletin d'Information du Mardi (BIM)*, n° - 13 janvier 2007, Gret-Cirad
- Hofmann, E. et Kamala, M.-G. (2003), « *Le microcrédit pour les femmes –solution miracle ou cheval de Troie de la mondialisation?* » in État du débat Regards de femmes sur la globalisation : approches critiques sur la mondialisation, (dir.J. Bisilliat), Karthala, 17 pages.
- Hofmann, E. et Kamala, M.-G. (2007), « *Le microcrédit est-il le faux-nez du néolibéralisme? La microfinance et les femmes pauvres : état du débat* », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, no238, p. 217-233.
- Hounye M.F. et Gninoukoun, J. (2002), *Impact des systèmes de financement décentralisés sur le développement du secteur informel : cas du PADME*, Université d'Abomey-Calavi, Bibliothèque de la Faseg, 63 pages.

- Ikièmi, S. (2008), *La microfinance au Congo Brazzaville instrument de paupérisation ou moyen de lutte contre le sous-développement*, Paris, L'Harmattan, 125 pages.
- Itoua, M.A. (2008), «*Microfinance et lutte contre la pauvreté au Congo : Une analyse d'impact*», *Annales de l'université M. NGOUABI* ; 9 (2), p. 21-36.
- Jegourel, Y. (2005), «*La microfinance, une finance au secours des pauvres ?* », *écoflah 201*, pp. 1-6, octobre.
- Jegourel, Y. (2005), «*La microfinance, une finance au secours des pauvres?*».
- Joseph, A. (2000), *le rationnement du crédit dans les pays en développement : le cas du Cameroun et de Madagascar*. l'Harmattan.
- Kaboré, S. T. (2009), «*Effectivité d'un crédit ciblé aux pauvres : le cas des microentreprises rurales du Burkina Faso*», *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, 29 : 1-2, 215-233.
- Kacou-Amondji, H. (2011), *La microfinance au Gabon : L'accès des femmes au microcrédit dans le projet d'appui au développement du microcrédit au Gabon (PADMG)*, Université du Québec à Montréal, 136 pages.
- Kamalan A. E. & Ababacar S. D. (2006) «*Les taux d'intérêt conditionnent-ils la pérennité des Institutions de Microfinance ? Eclairages théoriques et empiriques* » Communication aux Journées de recherches du Réseau Entrepreneuriat de l'AUF, CARE, 6 et 7 avril, Rouen
- Kamalan, E. (2007) «*La responsabilité dévoyée des Institutions de Microfinance, évidences au Bénin* » communication aux 7èmes Rencontres internationales du Réseau Interuniversitaire de l'Economie Sociale et Solidaire, 24-25 mai, Rennes
- Khandker S.-R. (2005) «*Microfinance and Poverty: Evidence Using Panel Data from Bangladesh* », *The World Bank Economic Review*, 19(2):263-286
- Koloma, Y. (2007), *Microfinance et réduction de la pauvreté en Afrique Subsaharienne : Quels résultats au Mali ?*, Document de travail 138, Groupe d'économie du développement (Lare-Efi), Université Montesquieu-Bordeaux 4, 34 pages.
- Koriko, O. et Torelli C., (2005) «*La consommation et le rôle du secteur informel dans la satisfaction des besoins des ménages*», *Revue Stat éco*, n°99, p.89-115.
- Kounde D.Y. (2003), *Les produits de la microfinance et la lutte contre la pauvreté : cas des institutions de microfinance (IMF) du Bénin*, Université d'Abomey-Calavi, Bibliothèque de la Faseg, 72 pages.
- Labbie, M.(1999), «*la microfinance en question.-Limites et choix* », Editions Luc Pire, Bruxelles.
- Labie M. (2004), «*Microfinance : un état des lieux* », *Monde en développement*, vol. 32 - n° 126, pp. 9-23.
- Lahna, M. (2004 a), «*Efficacité relative du prêt de groupe avec caution solidaire* », *Mimeo*.
- Lambert, A. et Condé, K. (2002), «*Le secteur endogène va-t-il disparaître ? Tontine, «usuriers» et Crédit rural de Guinée*», in : *Tiers-Monde*, 2002, tome 43, n° 172, *Microfinance : petites sommes, grands effets ?* (sous la direction de Dominique Gentil et Jean-Michel Servet), p. 829-846.
- Lanha, M.(2001) «*Résolution des problèmes d'information en microfinance : Analyse à partir de la stratégie de VitaMicroBank* » , *Mimeo*.
- Lapenu, C. (1999), «*le système financier rural indonésien : des liens financiers au service du développement rural* », Servet et alii, p.119-129.
- Laring Baou, M. (2010), *La microfinance peut-elle réduire la pauvreté en Afrique ? L'exemple du Tchad*, Université de N'Djamena, 146 pages.
- Larivière, S., Martin, F. et Etheir, F., (1998) «*Questions clés en matière de microfinance et orientations pour l'avenir* », *Série Discussions* 0198. Laval, Université Laval, p.58.
- Larocque, P., Kalala, J.P. et al., (2002) «*L'impact des coopératives d'épargne et de crédit au Burkina Faso* », *Desjardins*, p.118, Ottawa.
- Lebossé, J., (1998) *Microfinance et développement local*, OCDE, Paris.
- Lelart, M.(2008), «*Risque et proximité dans la microfinance* », *Revue de Gestion*, n°5, p.37-48.
- Lelart, M., (2005) *De la finance informelle à la microfinance*, EAC/AUF, p.112, Paris.
- Littlefield, E, Morduch J. & Hashemi S. (2008), «*La microfinance est-elle une stratégie efficace pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement?* », *CGAP* n° 24, janvier, 11 p.
- Littlefield, E., Morduch, J., Hashemi, S., 2003, «*La microfinance est-elle une stratégie efficace pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement ?*» *Focus note* n°24, *CGAP*, Janvier 2003.
- Macharia, G. & Attoumane A. S (2005) «*Renforcement des capacités des institutions de microfinance en Afrique : enjeux et perspectives* », *Techniques Financières et développement*, 78/mars, pp. 193-203.
- Mayoukou, C., (1994) *Le système des tontines en Afrique : Un système bancaire informel*, Harmattan, p.144, Paris.
- Mayoukou, C., Albagli, C. et Hénault G., (1996) *Le financement de la création des PME-PMI au Congo*, *La création d'entreprises en Afrique*, p.93-101.

- MAYOUX, L. (2007), «*Atteindre les femmes et les autonomiser : défis pour la microfinance*», ADA Dialogue, n° 37, p. 35-60.
- Mbaya Mudimba, «*Aspects sociologiques de la pauvreté dans les micro-entreprises du secteur informel au Congo-Kinshasa* », cité par Willy MUSITU, op.cit
- Mckinnon, R. (1973), «*Money and capital in economic development* », The brooking institution, Washington.
- Mercier, L. (1995), «*La pauvreté : phénomène complexe et multidimensionnel*», *service social*, vol.44, n°3, p. 7-27.
- MicroRate and al. (2003) «*Indicateurs de Performance pour les Institutions de microfinance, Guide Technique* », traduction de «*Performance Indicators for Microfinance Institutions: Technical Guide* » CGAP, Col. Technical Tool Series
- Montalieu, T. (2002), «*Les institutions de micro-credit: entre promesses et doutes Quelles pratiques bancaires pour quels effets* », *Mondes en développement*, Tome 30, n°119 pp. 21-32.
- Montalieu, T., (2008) *Microfinance et réduction de la pauvreté : de la stratégie étroite du microcrédit à l'approche élargie de la microintermédiation*, LEO , Mars, Université d'Orléans.
- Morduch, J.(1999), “the Microfinance Promise”, *Journal of Economic*”, *literature* vol.37, p.1565-1615.
- Nations Unies, *construire des secteurs financiers accessibles à tous*, éd. Nations Unies New-York. 2006 p.45
- Ndiaye, F. (2002), *Impact du programme AFSSEF sur les conditions de vie des bénéficiaires dans la zone rurale de malika*, Faculté des sciences sociales, Université Laval, bibliothèque Bonenfant, 133 pages.
- Ngabonzima, M.G.I. (2009), *Le rôle de la microfinance dans l'autonomisation et la participation active des femmes au développement local au Rwanda*, Université du Québec à Rimouski, 191 pages.
- Niyongabo, E. (2008), *Défis du financement agricole et rural, rôle pour la microfinance et implications pour les politiques publiques en Afrique subsaharienne. Pistes de recherche basées sur le cas de Burundi*, Centre Emile Berheim, working paper no08/024, 31pages.
- NGOY, I.NJ. (2008) : *Approche banques communautaires dans le commerce des produits agricoles à Kisangani : insertion et possibilité de développement*, Kisangani, RDC, Institut Facultaire des Sciences Agronomiques de Yangambi (IFA-Yangambi).
- Norel, P., (1997), *Problèmes du développement économique*, Seuil, Paris.
- Nowak, M. (2005) On ne prête pas qu'aux riches, *La révolution du microcrédit*, JC Lattès.
- Oasis KODILA Tedika, «*Pauvreté en République Démocratique du Congo : Un rapide état des lieux* », in *Revue congolaise d'économie*, Document de travail WP01/10, Mai 2010
- Ouedraogo, A. et GENTIL, D. (2008), *La microfinance en Afrique de l'Ouest : Histoires et innovations*, Paris, Karthala, 307 pages.
- Mpanzu Balomba (2004) : *Microfinance en République Démocratique du Congo: Cas du site maraicher de N'djili/CECOMAF à Kinshasa* ; Mémoire de DES, Belgique, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (FUSAGx) et Université Catholique de Louvain (UCL). [www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com), consulté le 18 mai 2019, 49 pages.
- Peemans-Poullet, H.(2000), «*La miniaturisation de l'endettement des pays pauvres passe par les femmes* », dans : *Féminisme et développement*, *Chronique Féministe*, Bruxelles, n°71-72, p.60-66 .
- PERRY, D. (2002), «*Microcredit and Women Moneylenders: The Shifting Terrain of Credit in Rural Senegal*», *Human Organization*, vol. 61, no1, p. 30-40.
- Rapport annuel sur la situation économique et sociale, (2012), (Ministère de l'économie).
- Rapport de la Banque Centrale(2015), République Démocratique du Congo.
- *Rapport sur le développement dans le monde 2010-2011 combattre la pauvreté*, Banque Mondiale (2010), éd. ESKA, p. 345
- *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le Développement*, ONU, 2015, Eliminer la pauvreté et la faim est le premier objectif millénaire pour le développement,
- Schneider, H., (dir.) (1997) *Microfinance pour les pauvres*, FIDA-OCDE, Paris.
- Servet, J. M. (2006), *Banquiers aux pieds nus*, Paris, Odile Jacob, 505 pages.
- Servet, J-M (2005), «*Les limites de l'utilisation du microcrédit dans les pays du Sud* », *Problèmes Economiques*, n° 2 928, mars, pp. 22-27.
- Servet, J-M (2006), *Banquiers aux pieds nus, microcrédit et microfinance*, Odile Jacob Valtriani, P. (1995) «*La lutte contre la pauvreté* », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 751, 7 juillet, La Documentation française.
- Servet, J-M., (2011), «*la crise du microcrédit en Andhra Pradesh (Inde)* », *Revue Tiers Monde*, 2001, n°3 , p.43-59.
- SIDIBE, A. (2011), *Quelles réponses la microfinance apporte-t-elle aux besoins des agriculteurs ?*, Exposé présenté par le directeur général du réseau Kafo Jiginew au Mali, 15 pages.

- Soko, C. (2009), *Les modèles de microfinance en Côte d'Ivoire origines, organisation et impact*, Paris, L'Harmattan, 261 pages.
- SOSSA, T. (2011), «*Microfinance et inclusion financière au Bénin*», in la microfinance au Bénin, Geneva, The Graduate Institute Publication, («Cahiers», no10, 20011, Mis en ligne le 15 novembre 2011.
- Soulama, S. (2005), *Microfinance, pauvreté et développement*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 165 pages.
- Soulama, S., (2005) *Microfinance, pauvreté et Développement*, EAC/AUF, p. 165.
- Stiglitz, J. (1990), «*Peer Monitoring and Credit Markets* », The World Bank Economic Review, Vol.4, n°3, p.351-366.
- Stuart, R., (2002) *Comment les pauvres gèrent leur argent*, GRET-Karthala, p. 68, Paris
- Susan Johnson et Ben Rogaly «*Microfinance et Réduction de la pauvreté* » (Oxfam Publication, 1997) ; Jonathan Morduch : «*La promesse de microfinance* », Vol. XXXVII (Decembre 1999), pp. 1569-1614
- Tambwe, B. (2010), *Microcrédit : outil de développement pour les femmes de Goma en République démocratique du Congo*, Université d'Ottawa, 130 pages.
- Venet, B. (1994), «*la libéralisation financière et développement économique*», revue d'économie financière, n°29, vol.2, p.87-111.
- Wampfler, B. (2004), *la centralisation des risques : une nécessité pour la microfinance ?*
- Willy Musitu Lufungula(2016), «*La femme congolaise : pilier de l'économie informelle en milieu urbain* »
- Yunus, Muhammad, (1997), *Vers un monde sans pauvreté*, Paris, JC Lattès, 345 pages.

#### **Sites internet consultés**

<http://www.afd.fr>

<http://www.socioanthropologie.revue.org>

<http://translate.google.ca>

<http://www.ada.org>

<http://www.bj.undp.org>

<http://www.cairn.info>

<http://www.cerise-microfinance.org/-finance-rurale-et-agricole>

<http://www.cerise-microfinance.org/-modes-d-intervention-en>

<http://www.credaf.org>

<http://www.csfd.org>

<http://www.editionsquartmonde.org>

<http://www.entreprendre-iae-centerblog.net/rub-qu-est-ce-entrepreneuriat>

<http://www.inegalites.fr/spip.php?article>

<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Inegalite>

<http://www.erudit.org>

<http://www.rume-rural-microfinance.org/spi.php>

<http://www.fonami.org>

<http://www.google.com>

<http://www.indexmundi.com>

[http://www.lamicrofinance.org/resource\\_centers/finrur/organisationsoffres#a](http://www.lamicrofinance.org/resource_centers/finrur/organisationsoffres#a)

<http://www.microcreditsummit.org>

<http://www.mondesendveloppement.eu>

<http://www.perspective.usherbrooke.ca>

<http://www.revuedumauss.com>

<http://www.sunweb.ch>

<http://www.themix.org/publications/mix-microfinance-world/2010/07/2009-africa-microfinance-analysis-benchmarking-report-fr>